SHANNON EXPRESS

5 Gagnants de chez-nous ! Winners from Shannon !

Rangée arrière, gauche à droite : Étienne Martel, Nathalie Laprade, conseillère à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et membre du comité culturel de la MRC de La Jacques-Cartier, Joan Sheehan, directrice générale de Saint-Gabriel-de-Valcartier, Sylvie Bonneau, Robert Miller, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, Mireille Belzile
Back row, left to right

Rangée avant, gauche à droite : Molly Benjamin, Gabrielle Clément, Manuel Gutierrez
Front row, left to right

WinterFest SHANNON

Forever SHANNON Pour la Vie

Vol. 27, No. 1 • Janvier 2015 • ISSN 0831-2761

www.shannon.ca

En ce début d'année, le Conseil municipal et tous les employés municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter une année remplie de santé, de bonheur et de succès. Une autre année se termine et j'aimerais remercier les membres du Conseil et les employés pour leur excellent travail ainsi que leur dévouement envers notre Municipalité. Je voudrais également exprimer toute mon appréciation à nos bénévoles pour ce travail si généreux que vous avez fourni au cours de l'année. Vous tous faites de Shannon une Municipalité où il fait bon vivre!

DÉPARTEMENT DES INCENDIES

En mon nom, celui des conseillers et de tous les résidents, j'offre mes sincères remerciements et toute mon estime, à l'ancien directeur des Incendies, M. Alain Castonguay, pour ses 30 ans de loyaux services et de dévouement au sein du Service des Incendies.

Alain s'est impliqué dans la Municipalité lorsqu'il a joint la brigade de pompiers volontaires bien avant la construction de la caserne des pompiers et lorsque nos véhicules étaient entreposés à la Base militaire. Il est l'un des membres qui a donné un grand nombre d'heures à construire notre caserne et, comme bien d'autres jeunes pompiers, est devenu professionnel à temps plein.

Plus tard, Alain fut promu au rang d'officier du Service des Incendies de Shannon pour finalement devenir chef, lorsque Pierre Vachon s'est retiré.

Il était hautement qualifié comme instructeur et, par le fait même, responsable de l'entraînement des pompiers et des premiers répondants. Nous avons été privilégiés de bénéficier de ses services et de son expertise durant toutes ces années.

Merci Alain ! Je te souhaite le meilleur dans tes projets à venir.

RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS

Chaque année en décembre, nous offrons des plaques souvenirs aux employés qui célèbrent un nombre variable d'années de service au sein de la Municipalité. Une photo est publiée en page 30 de cette édition. Félicitations à nos employés !

SUR UNE NOTE PLUS TRISTE

C'est avec regret que nous vous annonçons le décès de notre collègue Maria Andueza Tremblay. Maria est décédée trop jeune, à l'âge de 60 ans, le 14 décembre dernier au Centre d'hébergement de Charlesbourg, après avoir livré bataille contre un cancer durant quatre longues années. Elle a commencé à travailler à l'Hôtel de ville en 2000 et ce, pour une période de 10 ans. Elle était appréciée de tous ses collègues et des citoyens également. Je me joins au Conseil municipal et aux employés pour offrir mes plus sincères condoléances à son mari, Denis Tremblay et toute la famille. Elle nous manquera.

CONCOURS DE LA CARTE DE NOËL-MRC

La MRC de la Jacques-Cartier a organisé, encore cette année, le concours de la carte de Noël 2014. Merci à tous les artistes talentueux de Shannon qui ont participé. Ils ont remporté les palmes d'honneur. Nos participants ont décroché les prix dans cinq catégories sur six. Félicitations aux gagnants et à tous les participants.

DÉCORATIONS DE NOËL

Plusieurs de nos résidences ainsi que l'Hôtel de ville et quelques uns des majestueux arbres entre les rues Rochon et St-Patrick sont décorés de façon féérique pour la saison des fêtes. Le Centre communautaire est aussi orné de flamboyantes lumières blanches. Merci d'illuminer notre Municipalité en cette période de réjouissances.

TRANSPORT EN COMMUN

Depuis plusieurs années les résidents de Shannon ont pu bénéficier d'un réseau de transport en commun (RTC). Les coûts engagés pour prolonger le circuit de Val-Bélair et couvrir un secteur de la base militaire et le départ de la rue Rochon, étaient payés par le gouvernement fédéral. Malheureusement, ils ont décidé de ne pas renouveler ce service.

Il y a deux ans, ils ont diminué le service pour baisser le coût du contrat de 650 000 $ à 415 000 $, afin de maintenir le circuit. Cependant, le nombre d'utilisateurs a diminué de 54% dans la dernière année. Pour maintenir ce service, le coût des taxes pour les citoyens devrait augmenter de 15% à 18%.

Il est malencontreusement certain que le gouvernement fédéral ne reviendra pas sur sa décision. Le conseil municipal étudie présentement la situation.

Pour terminer, je vous souhaite de profiter des activités hivernales à notre Chalet des sports. Bonne année à tous et au plaisir de vous rencontrer au "Winterfest" !

Clive Kiley
Maire

At the beginning of a new year, the Municipal Council and all our employees join me in wishing all of you an excellent year filled with joy and happiness, success and good health. Another year has ended and I would like to thank the members of Council and our staff for their hard work and dedication to our municipality. Also, I would like to express my appreciation to our many volunteers for their generous work over the past year. All of you help to make Shannon a great place to live!

FIRE DEPARTMENT

On my behalf and that of our Municipal Council and residents of Shannon, I extend my sincere thanks and appreciation to the former Director of our Fire Department, Mr. Alain Castonguay, for his 30 years of loyal service and dedication to our Volunteer Fire Department.

Alain's involvement with the Municipality of Shannon dates back to when he joined our volunteer brigade before the construction of our fire station and when our vehicles were housed in a Base Valcartier building. Alain was one of the volunteers who spent many hours building our fire station and, like other young fire-fighting volunteers from Shannon, went on to become a professional full-time fireman.

Alain was later promoted to the rank of Officer in our Fire Department and became Fire Chief when Pierre Vachon retired.

Alain was a highly qualified instructor and was responsible for training many of our volunteers and First Responders who answer our emergency medical calls. We were certainly very fortunate to have Alain's services and expertise for so many years.

Thank you, Alain. I wish you the very best in all your future endeavours.

EMPLOYEE APPRECIATION

The month of December of each year stands out as a time of employee appreciation. Once again this year, we presented plaques to our employees who were celebrating various years of employment with our municipality. Pictures of the recipients are available on page 30 of this edition. I would like, once again, to congratulate all the honourees.

ON A SADDER NOTE

It is with deep regret that we announce the death of our colleague, Maria Andueza Tremblay. Maria passed away at the very young age of 60 years on December 14th, 2014 at the '*Centre d'hébergement de Charlesbourg*', after having valiantly battled cancer over the past four years. Maria began working in our Municipal Office in 2000 and worked with us for more than 10 years. She was deeply loved, respected and appreciated by her co-workers and fellow citizens. I join our Municipal Councilors and staff in expressing our deepest sympathy to her husband, Denis Tremblay, and to all of her family. She will certainly be missed.

MRC CHRISTMAS CARD CONTEST

The MRC la Jacques-Cartier sponsored its annual Christmas Card Contest again in 2014. Thank you to the many talented Shannon artists who participated in this contest. The Shannon artists did exceptionally well and won in five of the six categories. Congratulations to the winners and to all who participated.

CHRISTMAS DECORATIONS

Many homes were beautifully decorated for the Christmas Holiday Season. We always install lights at our Municipal Office and this year we decorated some of the large trees between Rochon and St. Patrick Streets. We also installed beautiful white lights in front of the Shannon Community Center. Thank you to everyone for lighting up our municipality during this festive season.

BUS TRANSPORTATION

For many years, residents of Shannon have benefitted from a public transit system offered by the Reseau du Transport de la Capitale (RTC). Costs incurred of having the bus extend its circuit from Val-Bélair to cover a sector of Base Valcartier and then depart from Rochon Street was paid for by the federal government. Unfortunately, they have now decided to cancel this service.

Two years ago, they cut hourly services in order to decrease the cost of this contract to 415,000 $ from 650,000 $ in an attempt to maintain this circuit. However, the number of people using the bus has decreased by 54% and the cost to our taxpayers to maintain this service would be in the neighbourhood of a 15% to 18% increase in municipal taxes.

It is unfortunate that the federal government will no longer pay for public transportation. Your Municipal Council is presently investigating alternate solutions.

In closing, I hope that you will find time to maximize your use of our outdoor sports facilities at the Sports Chalet. Happy New Year to all and I look forward to seeing you at Winterfest!

Clive Kiley
Mayor

MUNICIPALITÉ DE SHANNON
Province de Québec

MUNICIPALITY OF SHANNON
Province of Quebec

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 490

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SHANNON :

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Hugo Lépine, Directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité :

QUE ce Conseil a adopté lors de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2014, le règlement suivant :

490 : Règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2015 ;

QUE les intéressés pourront consulter ledit règlement sur le site Internet à www.shannon.ca ainsi qu'au bureau de la Municipalité sis au 50, rue Saint-Patrick, Shannon, GOA 4N0 ;

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, HUGO LÉPINE, Directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Shannon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus, le 16e jour du mois de décembre 2014, conformément à la loi.

SIGNÉ À SHANNON, QUÉBEC CE 16e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2014

NOTICE OF PROMULGATION

BY-LAW NUMBER 490

TO ALL TAXPAYERS OF THE MUNICIPALITY OF SHANNON

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, Hugo Lépine, Director General and Secretary-Treasurer of the Municipality:

THAT at a regular meeting held December 15th, 2014 the Council has adopted the following By-Law:

490: By-Law establishing tax rates, fees and user fees for fiscal year 2015;

THAT all interested persons may consult the said By-Law on the Internet site at www.shannon.ca as well as at the municipal office at 50 St-Patrick Street, Shannon, during regular opening hours;

THAT the said By-Law comes into force according to the Law.

PUBLICATION CERTIFICATE

According to the Law, I the undersigned, HUGO LÉPINE, Director General and Secretary-Treasurer of the Municipality of Shannon, certify on my oath of office that this notice was published on December 16th, 2014.

SIGNED AT SHANNON, QUÉBEC THIS 16th DAY OF DECEMBER 2014

Hugo Lépine,
Directeur général et secrétaire-trésorier
Director General and Secretary-Treasurer

MUNICIPALITÉ DE SHANNON
Province de Québec

MUNICIPALITY OF SHANNON
Province of Quebec

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 491

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SHANNON :

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Hugo Lépine, Directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité :

QUE ce Conseil a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 1er décembre 2014, le règlement suivant :

491 : Règlement modifiant le *Règlement sur le fonds de roulement (436) ;*

QUE les intéressés pourront consulter ledit règlement sur le site Internet à www.shannon.ca ainsi qu'au bureau de la Municipalité sis au 50, rue Saint-Patrick, Shannon, GOA 4N0 ;

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, HUGO LÉPINE, Directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Shannon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus, le 3e jour du mois de décembre 2014, conformément à la loi.

SIGNÉ À SHANNON, QUÉBEC CE 3e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2014

NOTICE OF PROMULGATION

BY-LAW NUMBER 491

TO ALL TAXPAYERS OF THE MUNICIPALITY OF SHANNON

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, Hugo Lépine, Director General and Secretary-Treasurer of the Municipality:

THAT at a regular meeting held December 1st, 2014 the Council has adopted the following By-Law:

491: By-Law modifying *By-Law concerning working capital (436);*

THAT all interested persons may consult the said By-Law on the Internet site at www.shannon.ca as well as at the municipal office at 50 St-Patrick Street, Shannon, during regular opening hours;

THAT the said By-Law comes into force according to the Law.

PUBLICATION CERTIFICATE

According to the Law, I the undersigned, HUGO LÉPINE, Director General and Secretary-Treasurer of the Municipality of Shannon, certify on my oath of office that this notice was published on December 3rd, 2014.

SIGNED AT SHANNON, QUÉBEC THIS 3rd DAY OF DECEMBER 2014

Hugo Lépine,
Directeur général et secrétaire-trésorier
Director General and Secretary-Treasurer

MUNICIPALITÉ DE SHANNON
Province de Québec

MUNICIPALITY OF SHANNON
Province of Quebec

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Hugo Lépine, Directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité, MRC de La Jacques-Cartier de ce qui suit :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **2 février 2015**, aura à statuer sur le projet de Règlement 487 comme suit :

487 : Règlement modifiant le *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux* (385) concernant les télécommunications ;

QU' une assemblée publique de consultation concernant ce projet de règlement et son adoption aura lieu le **lundi 2 février 2015 à 19h30**, au Centre communautaire sis au 75, chemin de Gosford, Shannon. Au cours de cette assemblée, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer ;

QUE le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 50, rue St-Patrick à Shannon, du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h et entre 13h et 16h.

SIGNÉ À SHANNON, QUÉBEC CE 2e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2014

PUBLIC NOTICE

TO ALL TAXPAYERS OF THE MUNICIPALITY OF SHANNON

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, Hugo Lépine, Director General and Secretary-Treasurer of the Municipality, MRC de La Jacques-Cartier:

THAT the Municipal Council, at its regular meeting of **February 2nd, 2015** will rule on the draft By-Law 487 as follows:

487: By-Law modifying *By-Law concerning municipal work agreements* (385) on telecommunications;

THAT a public consultation meeting concerning this proposed By-Law and its adoption will be held by the Council, on **Monday, February 2nd, 2015 at 19:30** at the Community Centre located at 75 Gosford Road, Shannon. At this meeting, the Council will explain the proposed By-Law and will hear those persons and organizations that wish to be heard;

THAT this draft By-Law may be consulted at the municipal office at 50 St. Patrick Street, Shannon, Monday to Friday from 8:30 to 12:00 and 13:00 to 16:00.

SIGNED AT SHANNON, QUÉBEC THIS 2nd DAY OF DECEMBER 2014

Hugo Lépine,
Directeur général et secrétaire-trésorier
Director General and Secretary-Treasurer

MUNICIPALITÉ DE SHANNON
Province de Québec

AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT 489

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Hugo Lépine, Directeur général de la Municipalité, MRC de La Jacques-Cartier :

IQUE lors d'une séance ordinaire tenue le 1er décembre 2014, le Conseil de cette municipalité a adopté le second projet de règlement suivant :

489 : Règlement modifiant le *Règlement sur le zonage (352)* de manière à préciser les marges de recul de certains bâtiments accessoires ;

QUE ce second projet de règlement contient des dispositions pouvant faire l'objet de demandes de la part de l'ensemble des personnes intéressées de la Municipalité et que telles dispositions doivent être soumises à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

QU' une personne intéressée est une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire, c'est-à-dire une personne qui, le **1er décembre 2014**, remplit l'une des conditions suivantes :

1° être domiciliée dans la Municipalité et, depuis au moins six (6) mois, au Québec;
2° être, depuis au moins douze (12) mois, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires situé dans la Municipalité.

QU' une personne physique doit également, le **1er décembre 2014**, être majeure, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse au sens de l'article 645 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ou de la loi électorale (ch. E-3.2).

QUE dans le cas d'un immeuble appartenant à des copropriétaires indivis ou d'un lieu d'affaires occupé par des cooccupants, seul le copropriétaire ou le cooccupant désigné, au moyen d'une procuration, à cette fin a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant du lieu d'affaires.

QUE pour être valide, une demande doit remplir les conditions suivantes :

1° indiquer clairement la disposition qui fait l'objet d'une demande de participation à un référendum et la zone d'où elle provient;
2° être signée, dans le cas où il y aurait plus de 21 personnes intéressées dans la zone d'où elle provient, par au moins 12 d'entre elles ou, dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles;
3° être reçue au bureau de la Municipalité le **mardi 20 janvier 2015 entre 9h et 19h**.

QUE les dispositions qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

QU' une copie du second projet de règlement peut être obtenue, sans frais, au bureau de la Municipalité situé au 50, rue St-Patrick, Shannon du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h et entre 13h et 16h.

SIGNÉ À SHANNON, QUÉBEC CE 2E JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2014

Hugo Lépine,
Directeur général et secrétaire-trésorier

MUNICIPALITY OF SHANNON
Province of Quebec

PUBLIC NOTICE
BY-LAW 489

TO ALL THOSE INTERESTED PERSONS HAVING A RIGHT TO REQUEST A REFERENDUM:

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, Hugo Lépine, Director General and Secretary-Treasurer of the Municipality, MRC de La Jacques-Cartier:

THAT at the regular meeting held December 1st, 2014, the Council of this Municipality has adopted a second draft By-Law as follows:

489: By-Law modifying the *By-Law concerning Zoning (352)* in order to clarify setback distances of certain accessory buildings;

THAT the second draft By-Law contains provisions making it a By-Law subject to approval by way of referendum by those persons interested from the Municipality, according to the Act respecting elections and referendums.

THAT an interested person is a qualified voter having a right to sign an application for the holding of a referendum poll. This means that a person, as of **December 1st, 2014** must fill one of the following conditions:

1° be domiciled in the Municipality and, for at least six (6) months, live in Québec;
2° be, for at least twelve (12) months, an owner of an immovable or be an occupant of a place of business situated in the Municipality.

THAT to be a qualified elector for the purposes of an election, a person must, on **December 1st, 2014**, be 18 years of age, be a Canadian citizen, not be under curatorship and not have been declared guilty of a crime of election fraud according to Article 645 of the *Act respecting elections and referendums* and the Election Act (ch. E-3.2).

THAT where an immovable has co-owners or co-occupants of a place of business, one designated person, by way of a power of attorney, may be entered on the list of electors.

THAT in order to be valid, an application must:

1° state clearly the provision which is the object of the request for referendum and the Zone from which it originates;
2° be signed, where there are more than 21 interested persons in a certain Zone, by at least 12 of those persons or, in other cases, by a majority of the interested persons;
3° be received at the municipal office **Tuesday, January 20th, 2015 between 9:00 and 19:00**.

THAT the provisions in respect of which no valid application is received may be included in a By-Law that is not required to be submitted for the approval of the qualified voters.

THAT a copy of this second draft By-Law may be obtained, free of charge, at the municipal office situated at 50 St. Patrick Street, Shannon from Monday to Friday between 8:30 a.m. and noon, and from 13:00 to 16:00.

SIGNED AT SHANNON, QUÉBEC THIS 2nd DAY OF DECEMBER 2014

Hugo Lépine,
Director General & Secretary-Treasurer

Discours sur le *budget 2015* et le *programme triennal d'immobilisation 2015-2016-2017*

Présenté à la séance du conseil du 15 décembre 2014 par le maire, Monsieur Clive Kiley

Chères concitoyennes et chers concitoyens,
Membres du conseil municipal,
Membres de la direction et du personnel,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec beaucoup de satisfaction que je vous présente le 18ème budget de la Municipalité de Shannon depuis ma première élection comme maire.

Durant toutes ces années, nous nous sommes efforcés d'exercer une gestion exemplaire des finances municipales car c'est d'abord à partir de cela que vous avez été en mesure de nous faire confiance dans le développement de Shannon et de nous permettre de réaliser un nombre impressionnant de projets, particulièrement au cours des 5 dernières années. Nous entendons poursuivre sur cette voie et continuer de nous distinguer dans la rigueur de la gestion des fonds publics et notre souci constant de faire en sorte que les contribuables de la Municipalité en aient pour leur argent.

Notre image ternie par toute l'histoire du TCE est en train de se transformer. Depuis un certain temps, nous pouvons constater que Shannon est remarquée pour sa qualité de vie dans tous ces aspects, dont la qualité de l'administration des finances de la municipalité.

Certains faits nous distinguent particulièrement :

- Le plus bas taux de taxation de la province pour les municipalités de 5 000 habitants et plus;
- Compte de taxes municipales moyen parmi les 15 plus bas au Canada pour les municipalités de 5 000 habitants et plus;
- Municipalité sans dette;
- Un système d'aqueduc neuf et entretenu avec le soutien d'une réserve financière de 2,5 millions de dollars;
- Des rues municipales en excellent état et dont 90% ont moins de 10 ans;
- Un taux de criminalité parmi les 5 plus bas de la province et au Canada;
- Des immobilisations payées comptant.

L'exercice financier 2015 ne fera pas exception aux dernières années. J'ai donc le plaisir de vous présenter un budget équilibré de 7 449 430$ pour l'année 2015, comprenant les investissements en immobilisations prévus au Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 qui accompagne le budget. Divers tableaux explicatifs des investissements en immobilisations sont également inclus au Budget 2015 et nous indiquent les catégories dans lesquelles se retrouveront les investissements du PTI.

D'entrée de jeu, je veux souligner le travail important réalisé par tous les services municipaux dans la préparation du Budget 2015. Je souligne la contribution inestimable des membres du conseil municipal qui prennent à cœur leurs différentes responsabilités et qui ont su faire preuve d'ouverture et d'esprit de conciliation. Convenir d'un budget comporte son lot d'efforts et de sacrifices pour en arriver à vous présenter un document solide qui fera consensus.

La force du marché immobilier sert bien les finances de Shannon. Le secteur de la construction a presqu'établi un record en 2014 avec 89 nouvelles résidences. Cela a eu un impact considérable sur les finances de la Municipalité, permettant de pouvoir compter sur une augmentation de revenus provenant spécifiquement de la taxe foncière générale. Par ailleurs, des revenus de transferts provenant du Programme de remboursement de la taxe sur l'essence nous permettront, encore une fois cette année, de compléter ou de réaliser d'importants investissements immobiliers. Le document du PTI fournit de plus amples détails sur le sujet.

Nous allons poursuivre notre politique visant à payer les immobilisations comptant. Toutefois, le projet de mini-centrale amènera l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt pour financer cet investissement de 12,8 millions de dollars.

Le contexte de la fin de 2014 n'a pas été facile pour les municipalités au Québec. Shannon n'y a pas fait exception et a dû faire face à l'entrée en vigueur d'un nouveau pacte fiscal transitoire comportant une réduction du taux de remboursement de la taxe de vente du Québec, passant de 62,8% à 50%. Cela représente un manque à gagner de près de 70 000$ par année pour la municipalité. Nous avons travaillé aussi dans un contexte où l'administration municipale se modernise. D'ailleurs, à ce chapitre, nous avons fort bien réussi cette modernisation de nos services municipaux, que ce soit à l'Urbanisme et l'Environnement, aux Finances, au Greffe, aux Travaux publics et aux Incendies. Pour pouvoir continuer à donner un service personnalisé aux citoyens de Shannon de plus en plus nombreux, il a fallu accorder des ressources humaines supplémentaires pour demeurer cette administration municipale de proximité et accessible que nous sommes.

Vous constaterez, à la lecture du Budget et des documents afférents, que nous contrôlons l'évolution de nos dépenses de

fonctionnement malgré l'augmentation du nombre d'employés municipaux ainsi que l'impact du taux d'inflation. Pour 2015, la masse salariale représentera 29,8% des dépenses, soit la moyenne de la municipalité depuis 10 ans.

Au cours de l'année 2014, nous avons complété la restructuration du service des Finances et du Greffe. Un travail énorme a été accompli. Nous avons entre autre réorganisé la charte des comptes de la municipalité, ce qui nous a conduit à un exercice important de reclassement des différents postes de dépenses. Les comparaisons avec les autres années devront donc être analysées avec prudence.

D'autre part, la municipalité doit composer avec une augmentation importante du poste budgétaire lié à la nouvelle entente en matière de loisirs conclue récemment avec la base de soutien Valcartier. En effet, la contribution municipale passera de 21 000$ en 2014 à 55 000$ en 2015. Cette nouvelle entente est d'une durée de 5 ans et garantira une offre de services exceptionnelle et de grande qualité ainsi que l'accès à des infrastructures de loisirs qui font l'envie des municipalités environnantes. Cette augmentation se justifie en grande partie par le fait que les indexations successives appliquées ces dernières années ont été très loin et bien en deçà du taux d'inflation.

J'annonce également que le budget 2015 va comporter une modification dans la présentation des taxes et tarifs traditionnellement présentés en trois items, soit le taux de base, le tarif pour la vidange des fosses septiques et le tarif pour la cueillette et la gestion des matières résiduelles. À compter de l'exercice financier 2015, le tarif pour la vidange des fosses septiques sera réuni à la taxe foncière générale. Pour l'exercice 2014, si cela avait été appliqué, le taux de la taxe foncière générale aurait été de 0,56$ du 100$ d'évaluation.

Compte tenu du contexte que je viens d'expliquer, le budget 2015 prévoit le gel des taux de taxes et des tarifs à leur niveau de 2014, à l'exception de la taxe de secteur de la rue de Kilkenny et de certaines taxes de secteur de la base militaire Valcartier. Shannon va continuer d'être de loin la municipalité avec le plus bas taux global de taxation. Il y aura également gel de la taxe sur les immeubles non résidentiels.

Enfin, nous allons poursuivre nos investissements en immobilisations. Ceux-ci vont augmenter en 2015 puisque nous bénéficions du Programme de remboursement de la taxe sur l'essence qui vient financer 67% de plusieurs de ces projets. Nous avons déjà largement décrit nos priorités en 2015 dans le Rapport sur la situation financière 2014 que j'ai déposé au mois de novembre dernier. Nous reproduisons la section « Orientations du PTI pour 2015 » dans le présent document aux fins d'expliquer les éléments du PTI 2015-2016-2017.

Au fil des dernières années et grâce aux bonnes performances financières de la Municipalité, nous avons accumulé des surplus de près de 500 000$ non affectés à des projets particuliers. Nous pensons qu'une partie de ces surplus devrait être affectée dès 2015 à des investissements en infrastructures et au gel du taux de la taxe foncière générale. Ceci constitue une excellente façon d'investir ces sommes.

Quelques mots maintenant sur la masse salariale. En 2015, la masse salariale de la Municipalité représentera 29,8% de l'ensemble des dépenses, même après avoir augmenté le nombre d'employés pour les raisons que j'ai expliquées précédemment. Là encore, Shannon se distingue. En effet, la moyenne provinciale en cette matière est que la masse salariale représente généralement 40% des dépenses des municipalités québécoises. Nous nous situons largement en deçà de cette moyenne. En 2015, les salaires augmenteront de 2,4%, soit l'équivalent du taux d'inflation déterminé par Statistiques Canada.

En terminant, j'aimerais remercier encore une fois les membres du conseil municipal ainsi que les employés municipaux qui ont travaillé à la préparation de ce budget ainsi qu'à la restructuration du service des Finances et du Greffe qui s'est déroulé tout au long de l'année 2014 et qui permettra d'améliorer grandement la qualité de notre administration municipale.

1. Revenus

Tableau 1

Revenus/Revenues	Budget 2015
Taxes sur la valeur foncière **Property value taxes**	3 008 011
Paiement tenant lieux de taxes **Payment in lieu of taxes**	1 858 237
Services rendus aux organismes municipaux **Services provided to municipal organizations**	20 510
Autres services rendus **Other services rendered**	203 142
Imposition de droits **Imposition of duties**	541 250
Intérêts banques **Bank interest**	62 500
Autres revenus **Other revenues**	-
Transferts **Transfers**	1 755 780
	7 449 430 $

2. Charges

Tableau 2

Charges	Budget 2015
Administration générale **Administration**	1 388 998
Sécurité publique **Public safety**	1 169 734
Transport	2 121 068
Hygiène du milieu **Environmental Health**	1 774 315
Urbanisme et développement **Urbanism and development**	426 420
Loisirs **Recreation**	1 182 775
Énergie et télécommunication **Energy and telecommunication**	50 000
Intérêts **Interest**	50 000
Sous-total Charges **Expenses subtotal**	**8 163 311 $**
Conciliation à des fins fiscales **Reconciliation for tax Purposes**	(713 881)
	7 449 430 $

3. Compte de taxes moyen

Tableau 3

	2014		2015	
Évaluation moyenne **Average valuation**		284 251 $		284 251 $
Taxes - Taux de base Taxes – Base rate	0.5400 $	1 535 $	0.5640 $	1 603 $
Fosses septiques Septic tanks		68 $		- $
Enlèvement et destruction des ordures Garbage removal and disposal		167 $		166 $
Total		**1 770 $**		**1 769 $**

4. Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017

Tableau 4

Projet	2015	2016	2017
Bâtiments/Buildings	**1 131 000**	**300 000**	-
Construction de la Maison de la Culture Construction of the Cultural Centre	1 000 000		
Rénovations de l'hôtel de ville City Hall renovations	125 000		
Remplacement de bardeau du toit du pavillon des arts Roof replacement – Artists' pavillion	6 000		
Rénovation au centre ommunautaire - phase III - sous-sol Phase III Community Centre – Basement renovation		150 000	
Agrandissement de la caserne Fire Hall Extension		150 000	
Réseau routier et infrastructures **Roads and infrastructure**	**96 000**	**125 000**	**1 569 000**
Usine de filtration de l'eau Water filtration plant			1 280 000
Plan d'action pour les égouts pluviaux Action plan for storm sewers	16 000		
Réfection de la rue O'Hearn O'Hearn Street repairs	80 000		
Resurfaçage de la rue du Parc Du Parc Street resurfacing			100 000
Réfection de la rue Riverside Riverside Street repairs			99 000
Resurfaçage de la rue Leclerc Leclerc Street resurfacing			90 000
Revitalisation de l'artère principale Revitalization of the main artery		125 000	
Parcs et terrains	**260 000**	**10 000**	**150 000**
Parks and grounds			
Parc de la rue de Galway Galway Street park	20 000		
Aménagement des pistes multi-fonctions/Development of multi-purpose trails	15 000		
Parcobus Park and Ride	50 000		
Panneau d'affichage électronique (deuxième face)/Electronic Billboard (second side)	55 000		
Achat de terrains d'Hydro-Québec Purchase of Hydro Québec lands			150 000
Achat d'oriflammes Purchase of banners	10 000		
Aménagement de bienvenue à l'entrée de la municipalité/Welcome planning at the entrance to the Municipality	10 000	10 000	
Renforcement des berges Reinforcement of riverbanks	100 000		
Véhicules/Vehicles	-	**18 500**	-
Gratte sur le véhicule Freightliner Scraper for the Freightliner vehicle		18 500	
Autres/Other	**12 925 000**	-	-
Refonte du site internet Redesign of the website	25 000		
Construction de la centrale hydroélectrique/Construction of the hydroelectric plant	12 800 000		
Extension du réseau communautaire de télécommunications/Extension of the community telecommunications network	100 000		
Total	**14 412 000 $**	**435 000 $**	**1 719 000 $**
Emprunt à long terme/Long-term loan	12 800 000		
Programme d'investissement de la taxe sur l'essence/Gas tax investment program	1 405 000	100 000	100 000
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités/Québec-Municipalities infrastructure program	50 000		1 280 000
Fonds de parcs/Parks fund	61 000	10 000	
Fonds de roulement/Working capital	64 000	125 000	125 000
Investissements nets **Net Investments**	**32 000 $**	**200 000 $**	**214 000 $**

Budget Speech 2015 and the *Three-Year Capital Program 2015-2016-2017*

Presented at the December 15th, 2014 Council Meeting
By the Mayor, Mr. Clive Kiley

Dear fellow Citizens,
Municipal Council Members,
Municipal Directors and Staff,
Ladies and Gentlemen,

It is with great satisfaction that I present the 18th budget of the Municipality of Shannon since I was first elected as Mayor.

During these years, we have exercised exemplary management of municipal finances, thereby laying a foundation for your expectations regarding the development of Shannon in allowing us to achieve an impressive number of projects, particularly in the last five years. We intend to remain on this path and continue to distinguish ourselves in the rigorous management of public funds to ensure that the taxpayers of the Municipality of Shannon get the best results for their money.

Our image, once tarnished by the history of TCE, has now been transformed. At this time, we know that Shannon is renowned for its quality of life in all aspects, including the excellence of its municipal financial administration.

Certain facts particularly stand out:

- The lowest provincial tax rate for municipalities with 5 000 or more inhabitants;
- An average municipal tax bill among the fifteen lowest in Canada for municipalities of 5 000 or more;
- A debt-free Municipality;
- A new water system, maintained with the support of a financial reserve of 2,5 million;
- Municipal streets in excellent condition, with 90 % of them being less than 10 years old;
- A crime rate among the five lowest in the Province and among the lowest within Canada;
- Capital expenditures which are paid in cash.

The 2015 financial year will be no exception. I am pleased to present a balanced budget of 7 449 430$ for 2015, including the 2015-2016-2017 Capital Expenditure Program. Various explanatory tables of capital investments are also included in the 2015 Budget and we indicate the categories in which the PTI investments can be found.

At the outset, I want to emphasize the important work of all Municipal Departments in the preparation of the 2015 Budget. I would highlight the invaluable contribution of Council Members who take their different responsibilities to heart and have demonstrated openness and conciliation. Bringing together a strong, agreed-upon Municipal Budget involves determination and compromise

The financial strength of the Municipality of Shannon is due, in particular, to the real estate market. The construction sector came close to establishing a new record in 2014 with 89 new residences. This has had a significant impact on the finances of the municipality, allowing us to count on increased revenue specifically from the general property tax. Furthermore, income flowing from the gas tax transfer program will allow us, once again this year, to complete or achieve significant real estate investments. The PTI document provides more details on this subject.

We will continue our policy to pay capital expenditures in cash. However, the *Énergie Shannon Power* project will bring a Loan By-Law into force in order to fund this important investment of 12,8 million.

The 2014 year-end situation was not stress free for municipalities in Québec. Shannon was no exception and has had to face the implementation of a new transitional economic agreement which involves a reduction in the reimbursement rate of the Provincial sales tax from 62.8% to 50%. This represents a shortfall of nearly 70 000$ per year for the municipality. In addition, we have worked within the framework of municipal administration rejuvenation. This modernization of our municipal services has been very successful, whether in Urbanism and the Environment, Finance and Registry, Public Works or our Fire Department. To continue to provide personalized services to an increasing population in Shannon, we required an increase in human resources in order to remain an approachable and accessible municipal administration.

By reading the budget and its related documents, you will realize that we are controlling the evolution of our operating expenses despite the increased number of municipal employees and the impact of inflation. In 2015, the Municipal payroll will represent 29.8 % of spending which has been the average for the past 10 years.

During 2014, we completed the restructuring of the Finance and Registry Department. Much has been accomplished. We have, amongst other things, reorganized our municipal accounts which led us to an important reclassification of various expenditures. Comparisons with other years will have to be analyzed with caution.

In addition, the municipality must deal with a significant increase in the budget related to the new recreation agreement reached with Base Valcarter. In fact, the municipal contribution will increase from 21 000$ in 2014 to 55 000$ in 2015. This new 5-year agreement will guarantee an exceptional range and quality of services as well as access to leisure infrastructure which is the envy of surrounding municipalities. This increase is largely justified by the fact that successive indexation applied in recent years has been far below the rate of inflation.

I am also announcing that the 2015 budget will include a change in the application of fees and charges traditionally presented in three components: the base rate, the rate for emptying septic tanks, and the rate for waste collection and management. Beginning in fiscal year 2015, the costs for emptying septic tanks will be included in the general property tax. If this method had been applied in fiscal year 2014, the rate of the general property tax would have been 0,56$ per 100$ valuation.

In this context, the 2015 budget provides for the freezing of tax rates and tariffs at their 2014 levels, with the exception of the Kilkenny Street sector tax and certain Base Valcartier sector taxes. Shannon will continue, by far, to be the municipality with the lowest aggregate taxation rate. There will also be a tax freeze on non-residential buildings.

Finally, we will continue our capital investments. These will increase in 2015 since we will benefit from the gas tax rebate program which covers 67% of most of these projects. We have already extensively described our 2015 priorities in the Report on the Financial Situation which I presented to the Council Meeting on November 3rd, 2014. We are reproducing the “PTI Guidelines for 2015” section in the present document in order to explain the elements of PTI 2015-2016-2017.

Over the past few years, thanks to the Municipality’s good financial performance, we have accumulated a surplus of nearly 500 000$ which is not allocated to any specific project. We believe that some of this surplus should be allocated to infrastructure investment and to the freeze in the rate of general property taxes in 2015. This is a great way to invest this money.

I would like to now say a few words on the Municipal payroll. In 2015, the Municipal payroll will represent 29.8% of all expenses, even after increasing the number of employees for the reasons given above. Once again, Shannon stands out. Indeed, the provincial average in this regard is that payroll generally accounts for 40 % of spending in Québec municipalities. We are positioned well below this average. Wages will increase by 2.4% in 2015, equivalent to the inflation rate as determined by Statistics Canada.

In closing, I would like to once again thank the members of the Municipal Council as well as the Municipal employees who worked on the preparation of this budget. Thanks also to all who worked on the restructuring of the Finance and Registry Department which took place throughout 2014 and which will allow for a vast improvement in the quality of our municipal administration.

1. Revenus/Revenues

Tableau 1

Revenus/Revenues	Budget 2015
Taxes sur la valeur foncière **Property value taxes**	3 008 011
Paiement tenant lieux de taxes **Payment in lieu of taxes**	1 858 237
Services rendus aux organismes municipaux **Services provided to municipal organizations**	20 510
Autres services rendus **Other services rendered**	203 142
Imposition de droits **Imposition of duties**	541 250
Intérêts banques **Bank interest**	62 500
Autres revenus **Other revenues**	-
Transferts **Transfers**	1 755 780
	7 449 430 $

2. Charges

Tableau 2

Charges	Budget 2015
Administration générale **Administration**	1 388 998
Sécurité publique **Public safety**	1 169 734
Transport	2 121 068
Hygiène du milieu **Environmental Health**	1 774 315
Urbanisme et développement **Urbanism and development**	426 420
Loisirs **Recreation**	1 182 775
Énergie et télécommunication **Energy and telecommunication**	50 000
Intérêts **Interest**	50 000
Sous-total Charges **Expenses subtotal**	**8 163 311 $**
Conciliation à des fins fiscales **Reconciliation for tax Purposes**	(713 881)
	7 449 430 $

3. Compte de taxes moyen/Average tax bill

Tableau 3

	2014		2015	
Évaluation moyenne **Average valuation**		284 251 $		284 251 $
Taxes - Taux de base Taxes – Base rate	0.5400 $	1 535 $	0.5640 $	1 603 $
Fosses septiques Septic tanks		68 $		- $
Enlèvement et destruction des ordures Garbage removal and disposal		167 $		166 $
Total		**1 770 $**		**1 769 $**

4. Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017
Three-year capital program 2015-2016-2017

Tableau 4

Projet	2015	2016	2017
Bâtiments/Buildings	**1 131 000**	**300 000**	**-**
Construction de la Maison de la Culture Construction of the Cultural Centre	1 000 000		
Rénovations de l'hôtel de ville City Hall renovations	125 000		
Remplacement de bardeau du toit du pavillon des arts Roof replacement – Artists' pavillion	6 000		
Rénovation au centre ommunautaire - phase III - sous-sol Phase III Community Centre – Basement renovation		150 000	
Agrandissement de la caserne Fire Hall Extension		150 000	
Réseau routier et infrastructures **Roads and infrastructure**	**96 000**	**125 000**	**1 569 000**
Usine de filtration de l'eau Water filtration plant			1 280 000
Plan d'action pour les égouts pluviaux Action plan for storm sewers	16 000		
Réfection de la rue O'Hearn O'Hearn Street repairs	80 000		
Resurfaçage de la rue du Parc Du Parc Street resurfacing			100 000
Réfection de la rue Riverside Riverside Street repairs			99 000
Resurfaçage de la rue Leclerc Leclerc Street resurfacing			90 000
Revitalisation de l'artère principale Revitalization of the main artery		125 000	
Parcs et terrains	**260 000**	**10 000**	**150 000**
Parks and grounds			
Parc de la rue de Galway Galway Street park	20 000		
Aménagement des pistes multi-fonctions/Development of multi-purpose trails	15 000		
Parcobus Park and Ride	50 000		
Panneau d'affichage électronique (deuxième face)/Electronic Billboard (second side)	55 000		
Achat de terrains d'Hydro-Québec Purchase of Hydro Québec lands			150 000
Achat d'oriflammes Purchase of banners	10 000		
Aménagement de bienvenue à l'entrée de la municipalité/Welcome planning at the entrance to the Municipality	10 000	10 000	
Renforcement des berges Reinforcement of riverbanks	100 000		
Véhicules/Vehicles	**-**	**18 500**	**-**
Gratte sur le véhicule Freightliner Scraper for the Freightliner vehicle		18 500	
Autres/Other	**12 925 000**	**-**	**-**
Refonte du site internet Redesign of the website	25 000		
Construction de la centrale hydroélectrique/Construction of the hydroelectric plant	12 800 000		
Extension du réseau communautaire de télécommunications/Extension of the community telecommunications network	100 000		
Total	**14 412 000 $**	**435 000 $**	**1 719 000 $**
Emprunt à long terme/Long-term loan	12 800 000		
Programme d'investissement de la taxe sur l'essence/Gas tax investment program	1 405 000	100 000	100 000
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités/Québec-Municipalities infrastructure program	50 000		1 280 000
Fonds de parcs/Parks fund	61 000	10 000	
Fonds de roulement/Working capital	64 000	125 000	125 000
Investissements nets **Net Investments**	**32 000 $**	**200 000 $**	**214 000 $**

MUNICIPALITÉ DE SHANNON
Province de Québec

RÈGLEMENT NUMÉRO 490

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES FRAIS ET LA TARIFICATION DES SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

Note explicative :

Ce règlement vise à établir les taux de taxes, les frais, la tarification des services, le taux d'intérêt, la pénalité et les modalités de paiement du compte de taxes pour l'exercice financier 2015.

Avis de motion, donné le 3 novembre 2014
Adoption, le 15 décembre 2014
Avis de promulgation, donné le 16 décembre 2014

RÈGLEMENT NUMÉRO 490

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES FRAIS ET LA TARIFICATION DES SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

Considérant que la Municipalité est régie par les dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les compétences municipales* ;

Considérant que le conseil municipal doit décréter des taux de taxe suffisants pour rencontrer les dépenses adoptées au budget 2015 ;

Considérant que le Conseil doit décréter des tarifs de compensation suffisants pour rencontrer les dépenses adoptées au budget 2015 pour les services offerts ;

Considérant que le Conseil peut décréter des tarifs relatifs à l'utilisation de certains biens et à la fourniture de certains services offerts par la Municipalité ;

Considérant que le Conseil peut décréter des tarifs relatifs à certains frais administratifs ;

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné à la séance de ce Conseil tenue le 3 novembre 2014 ;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du règlement ;

Considérant que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

D'adopter le présent règlement lequel ordonne et statue comme suit :

CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

1. Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. Titre

Le présent règlement porte le titre de **« RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES FRAIS ET LA TARIFICATION DES SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 »**.

CHAPITRE 2 : TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

3. Taux par catégorie d'immeuble

Il est imposé et sera prélevé, pour l'exercice financier de 2015, sur toutes les unités d'évaluation imposables inscrites au rôle d'évaluation en vigueur, une taxe foncière générale basée sur la valeur de ces unités telle qu'elle apparait au rôle d'évaluation foncière, aux taux fixés ciaprès du 100,00 $ d'évaluation; ces taux varient selon les catégories d'immeuble suivantes :

Catégorie	Taux
Résiduelle	0,5640 $
Immeubles de six (6) logements ou plus	0,6768 $
Immeubles industriels	1,2840 $
Immeubles non résidentiels	1,2840 $
Immeubles agricoles	0,5640 $
Terrains vagues desservis	0,7140 $

CHAPITRE 3 : TAXE FONCIÈRE SPÉCIALE

4. Secteur des logements familiaux – USS Valcartier

4.1 Entretien et déneigement

Il est imposé à *«Gestion des biens immobiliers du Service du génie 5 GSS»* et sera prélevé, pour l'exercice financier de 2015, une taxe foncière sur la propriété publique de la municipalité de Shannon, à l'intérieur du *«Secteur des logements familiaux – USS Valcartier»*, afin de pourvoir au paiement des dépenses annuelles de la Municipalité requises pour l'entretien, le déneigement, l'achat de matériel et les frais d'administration rattachés aux trottoirs, sentiers piétonniers, bornes fontaines et abribus :

Règlement	Article	Taux
266	11	102,22 $/mètre linéaire

4.2 Entretien du réseau d'aqueduc

Il est imposé à *«Gestion des biens immobiliers du Service du génie 5 GSS»* et sera prélevé, pour l'exercice financier de 2015, une taxe foncière sur la propriété publique de la municipalité de Shannon, à l'intérieur du *«Secteur des logements familiaux – USS Valcartier»*, afin de pourvoir au paiement des dépenses encourues annuellement par la Municipalité pour l'entretien, les réparations, l'achat de matériel et l'administration requise pour l'opération du réseau municipal d'aqueduc, d'égouts sanitaires, d'égouts pluviaux et de protection contre l'incendie :

Règlement	Article	Taux
267	5	38,30 $/mètre linéaire

4.3 Éclairage

Il est imposé à *«Gestion des biens immobiliers du Service du génie 5 GSS»* et sera prélevé, pour l'exercice financier de 2015, une taxe foncière sur la propriété publique de la municipalité de Shannon, à l'intérieur du *«Secteur des logements familiaux – USS Valcartier»*, afin de pourvoir au paiement des dépenses annuelles et à celles déjà engagées de la Municipalité et requises pour l'entretien, l'achat de matériel et les frais d'administration rattachés à l'éclairage public additionnel offert en bordure des rues municipales :

Règlement	Article	Taux
302	8	2,30 $/mètre linéaire

5. Secteur « de Kilkenny » - Aménagement et entretien

Elle est ajoutée à la taxe foncière générale et sera prélevée, pour l'exercice financier de 2015, sur toutes les unités d'évaluation imposables dans la portion de rue prédéterminée et inscrites au rôle d'évaluation en vigueur, et ce, afin de pourvoir au financement de l'aménagement et de l'entretien de ce secteur, au taux fixé ci-après du 100,00 $ d'évaluation :

Règlement	Article	Taux
397	4	0,30 $

CHAPITRE 4 : MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

6. Afin de combler les sommes nécessaires aux dépenses inhérentes à la cueillette et à la disposition des ordures domestiques, des matières recyclables, des encombrants et des résidus verts, les tarifs énumérés ci-dessous sont imposés et prélevés sur tous les biens meubles et immeubles imposables desservis de toute catégorie selon les usages identifiés, tels que portés au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2015.

7. Usage résidentiel

Le tarif compensatoire pour la cueillette et la disposition des ordures domestiques, des matières recyclables et des résidus verts varie selon la catégorie suivante :

Catégorie	Spécification	Taux
Immeuble résidentiel, chalet, agricole	Par logement	166,00 $
Commerce résidentiel (ajout au tarif de base)		55,00 $
Immeuble touristique - location	Par unité	166,00 $

8. Usage non résidentiel

Catégorie	Spécification	Taux
Immeuble commercial	Taux de base	166,00 $
Taux commercial	Par tonne métrique	166,00 $

CHAPITRE 5 : VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

9. Pour toute autre vidange, autre que celle prévue à la fréquence mentionnée dans le Règlement 404, le propriétaire, locataire ou occupant d'un bâtiment doit en faire la demande écrite auprès de la Municipalité. Le tarif correspond aux coûts réels établi par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

CHAPITRE 6 : CERTIFICAT DE L'ÉVALUATEUR

10. Pour tout certificat émis par l'évaluateur ayant pour effet de modifier la valeur ou toutes autres données sur une unité d'évaluation dans le cours de l'exercice financier 2015, les taux de taxe fixés par le présent règlement et les diverses tarifications attribuables à ladite unité d'évaluation, suivant le cas, sont calculés au prorata depuis la date d'entrée en vigueur mentionnée au certificat émis par l'évaluateur, et ce, en conformité avec la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Le paiement du compte de taxes supplémentaire, notamment, mais non limitativement, après l'émission d'un certificat de modification émis par l'évaluateur municipal, doit être acquitté en un (1) versement unique au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte.

Cependant, lorsque le montant des taxes dues est égal ou supérieur à 300,00 $, le paiement du compte de taxes peut être effectué en deux (2) versements, le premier étant exigible le 30e jour après l'expédition du compte et le deuxième (2e) versement étant exigible 90 jours après l'échéance du premier versement.

CHAPITRE 7 : MODALITÉS DE PAIEMENT

11. Versements et échéance

À moins de dispositions à l'effet contraire, toutes taxes foncières, tous tarifs et toutes compensations prévus au présent règlement doivent être payés en un (1) versement unique lorsque, dans un compte, leur total n'atteint pas 300,00 $. La date ultime où peut être fait ce versement est le 30e jour qui suit l'expédition du compte.

Si le total des taxes et compensations comprises dans un compte atteint 300,00 $, le débiteur a le droit de payer celle-ci en quatre (4) versements, selon les dates ultimes et les proportions du compte mentionnées ci-après pour l'année 2015 :

1er versement : 2 mars 25 % 3e versement : 3 août 25 %
2e versement : 1er mai 25 % 4e versement : 2e octobre 25 %

12. Arrérages

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le solde devient immédiatement exigible.

Conformément à la Loi, les arrérages de taxes et de tarification doivent être payés dès le premier versement du compte de taxes 2015 et ceux-ci ne sont pas divisibles.

Les différents taux de taxe et tarifs applicables sur un même immeuble imposable sont indissociables les uns des autres et sont recouvrables en vertu des dispositions de la Loi.

CHAPITRE 8 : TARIFICATION POUR CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS

13. Dispositions générales

Le présent chapitre fixe le coût des permis et des licences et impose les tarifs pour la fourniture de certains biens et de certains services et autres frais de la Municipalité.

À moins de disposition à l'effet contraire, le montant relatif à un permis, une licence, un tarif pour la fourniture de biens et de services et à tout autre frais est exigible au moment de la demande ou de l'événement, à moins qu'il n'en soit autrement prescrit.

Sans restreindre la généralité de ce qui précède, lorsque le coût des services ou des travaux est un montant forfaitaire, il doit être acquitté en entier par le propriétaire du terrain au moment de l'émission du permis de construction ou de l'autorisation d'exécuter des travaux. Dans tous les autres cas, le propriétaire doit acquitter, au moment de l'émission du permis de construction ou de l'autorisation d'exécution, un montant estimé, basé sur la tarification en vigueur. Si le coût pour la réalisation des travaux est plus élevé que le coût estimé, le propriétaire doit alors débourser la différence à la Municipalité, à la réception d'une facture à cet effet. Si ce coût est moins élevé, la Municipalité rembourse alors la différence au propriétaire.

Le tarif d'honoraires pour la délivrance des permis et certificats, ou d'une catégorie d'entre eux établi suivant le type de construction ou d'usage projeté est déterminé par résolution du Conseil municipal en début de chaque année fiscale.

Toute demande de permis ou certificat doit être accompagnée du paiement du tarif d'honoraires. Le tarif est non remboursable dans le cas d'un refus par le fonctionnaire désigné.

14. Tarification – Honoraires pour la délivrance de permis

Permis	Spécifications	Type d'usage [1]	Tarif
Lotissement	Nouveau	Tout usage (par lot)	58,00 $
	Correction ou remplacement d'un lot existant	Tout usage (par lot)	173,00 $
Unité évaluation	Demande	Par demande	58,00 $
	Réforme cadastrale	Par unité d'évaluation à créer, modifier, joindre, corriger, etc.	173,00 $
Construction	Nouvelle construction	Un (1) logement Résidentiel	288 $
		Logement additionnel	115,00 $
		Chalet de villégiature	288,00 $
		Installation septique ou ouvrage de captage d'eaux souterraines [2]	58,00 $
		Construction complémentaire à des fins résidentielles (ex.: remise, garage, etc.)	58,00 $
		Construction complémentaire à des fins autres que résidentielles (ex. : remise, garage, etc.)	115,00 $
		Autre que résidentiel (ex. : commercial, agricole, etc.)	288,00 $ + 1,35 $/m² max. 3 450,00 $
		Meublé touristique (par unité)	288,00 $ + 1,35 $/m² max. 3 450,00 $
		Auberge rurale	288,00 $ + 1,35 $/m² max. 3 450,00 $
		Écurie Privée	115,00 $
		Écurie Touristique	345,00 $
	Agrandissement, transformation, réparation et rénovation d'une construction existante	Résidentiel	87,00 $
		Chalet de villégiature	87,00 $
		Construction complémentaire à des fins résidentielles (ex. : remise, garage, etc.)	29,00 $
		Construction complémentaire à des fins autres que résidentielles (ex.: remise, garage, etc.)	173,00 $
		Autre que résidentiel (ex. : commercial, agricole, etc.)	345,00 $
		Meublé touristique (par unité)	345,00 $
		Auberge rurale	345,00 $
		Écurie Privée	58,00 $
		Écurie Touristique	173,00 $

(1) Dans le cas de l'édification d'un bâtiment comprenant plus d'un usage, le tarif d'honoraires correspond à la sommation des tarifs établis pour chaque partie du bâtiment suivant l'usage prévu de chacune des parties dudit bâtiment.

(2) Ce tarif s'ajoute même si on érige la construction principale à la même période.

Permis	Tarif
Demande d'étude d'un P.I.I.A. (par terrain), Règlement 341	748,00 $
Demande de dérogation mineure (par propriété), Règlement 280	518,00 $
Demande d'un projet particulier, Règlement 308	1 150,00 $
Demande d'un usage conditionnel, Règlement 421	748,00 $
Demande d'une modification aux règlements d'urbanisme, Règlement 351	1 725,00 $
Compteur d'eau et ses équipements	438,00 $

15. Tarification - Honoraires pour la délivrance de certificats

Certificat	Tarif
Abattage ou plantation d'arbres (à des fins non commerciales)	n/a
Abattage d'arbres régi en vertu de l'article 18 du Règlement 352	1 150,00 $
Ajout d'un usage principal sans bâtiment principal (ex. : carrière, sablière, etc.)	1 150,00 $
Aménagement d'un bassin d'eau	58,00 $
Changement d'usage ou de destination d'un immeuble qu'il soit principal ou complémentaire ou ajout d'un usage complémentaire (ex. : travail à domicile)	115,00 $
Construction, installation, modification ou réfection de toute enseigne	58,00 $
Constructions et usages temporaires	58,00 $
Démolition d'un bâtiment	n/a
Déplacement d'un bâtiment sur un même terrain	58,00 $
Travaux d'excavation du sol, de déblai, de remblai	58,00 $
Travaux en milieu riverain	58,00 $
Aménagement d'une piscine	58,00 $
Aménagement d'un lac artificiel	173,00 $

16. Autres certificats

Certificat	Tarif
Certificat d'autorisation autre qu'en urbanisme	35,00 $
Demande de permis de colporteur, règlement 411	58,00 $
Demande d'activités publiques, règlement 414	n/a
Frais concernant la possession d'animaux (par animal et par cas) pour la première journée (capture et hébergement)	58,00 $
Frais par animal et par cas pour chaque jour subséquent (capture et hébergement)	46,00 $
Frais pour les soins vétérinaires d'un animal (s'il y a lieu), pour la capture, l'hébergement et le transport	Coûts réels

17. Branchement de services

La tarification applicable pour les nouveaux branchements de services, pour l'ajout d'une conduite à une entrée existante ou la modification de diamètre de l'une ou l'autre des conduites d'un branchement de services, pour enlever une obstruction dans un branchement de services, procéder à son dégel ou pour tous les autres travaux relatifs à ces branchements, est établi selon le coût réel de la réalisation desdits travaux, additionnée d'une somme représentant 15 % du coût réel à titre de frais administratifs.

18.1 Dynamitage

Les frais de dynamitage sont chargés au coût réel.

18.2 Entrée de service

Service	Tarif
Entrées de service (construites entre le 15 novembre et le 15 avril)	Une surcharge de 50 % est appliquée.
Dégel de tuyaux d'aqueduc :	- Le propriétaire est responsable de tous les frais réels (100 % des coûts réels) - Si les tuyaux de la boite de service se trouvent entre la maison et la boite de service. - Les frais de la première intervention sont payés par la Municipalité (100 % des coûts réels) et les frais pour la deuxième intervention et les suivantes sont payés par le propriétaire (100 % des coûts réels) - Si les tuyaux de la boite de service aux conduites principales sont gelés.
Permis de raccordement (aqueduc)	50 $ - Payable lors de l'émission du permis suite à la demande du permis de construction ou lors de la demande par le propriétaire nécessitant le raccordement à une entrée existante ou une nouvelle entrée résidentielle ou commerciale.
Lorsque cette tarification est basée sur les coûts réels, la facturation doit comprendre les coûts suivants : - Le temps des employés affectés aux travaux est exigé selon l'article 22.1 ; - Le temps d'opération de la machinerie par la Municipalité est établi selon les tarifs horaires prévus l'article 23 ; - Le matériel utilisé est facturé au prix coûtant; - Lorsque les travaux sont exécutés par un entrepreneur, à la demande de la Municipalité la tarification inclut le coût réel des travaux, additionné des frais équivalents à 15 % de la facture. Des frais de surveillance de travaux sont ajoutés au coût réel, également additionné de frais de 15 % de la facture, s'il y a lieu.	

18. Entrée charretière

Service	Tarif
Construction d'une nouvelle entrée charretière résidentielle Règlement 336	- 50,00 $ permis payable lors de la demande par le propriétaire
Caution	- 1 000,00 $ payables par chèque seulement
Agrandissement, remplacement et réparation	- 50,00 $ payables lors de la demande par le propriétaire
Dégel (déplacement)	- Aucuns frais pour une première intervention - Coût réel des travaux, plus une somme de 15 % du coût des travaux à titre de frais administratif, pour les autres interventions.

19. Dommages

La tarification applicable pour toute autre activité et tout autre service rendu par le s ervice des Travaux publics de la Municipalité pour le compte d'un usager ou d'un propriétaire, ou suite à des dommages causés aux biens de la Municipalité par un tiers est établie comme suit : selon le coût réel pour le remplacement ou la réparation des dommages, plus 15 % pour les frais administratifs.

20.1 Cette tarification est payable en entier par le propriétaire du terrain où l'usager au moment de la demande de service. Dans le cas de dommages causés aux biens de la Municipalité, la tarification est payable dans les 30 jours de l'envoi d'une facture.

20. Ouverture et fermeture d'une entrée d'eau ou pour une inspection

Un avis de 48 heures est requis pour effectuer ce service et la tarification est établie comme suit :

Service	Tarif
Procédure d'ouverture ou de fermeture d'une entrée d'eau ou pour une inspection (demande d'un citoyen ou d'un entrepreneur)	Sans frais lors des heures d'ouverture
Une première (1er) ouverture de vanne pour une construction neuve (pendant les heures d'ouverture)	Aucuns frais
Ouverture ou la fermeture d'une vanne de service, à la demande d'un citoyen (pendant les heures d'ouverture)	25,00 $
Ouverture ou la fermeture d'une vanne de service, à la demande d'un citoyen (en dehors des heures d'ouverture)	300,00 $
Ouverture ou de fermeture d'une vanne de service, à la demande d'un citoyen (en dehors des heures d'ouverture)	100,00 $ / heure ou partie d'heure, à compter de la quatrième (4e) heure
Vérification du débit et de la pression d'eau	45,00 $ (uniquement pendant les heures d'ouverture)

21. Autres travaux

22.1 Ressources humaines

Les frais pour la rémunération des employés de la Municipalité est la rémunération réelle (salaires et avantages sociaux) payée par la Municipalité, plus une somme de 15 % du coût (frais administratifs).

22.2 Travaux divers

Tous les autres travaux qui ne sont pas des services municipaux engageant des frais pour la Municipalité et qui ne sont pas énumérés ci-haut sont facturés de la façon suivante :

Service	Tarif
Pavage, incluant la préparation, la mobilisation et la démobilisation, la disposition, la signalisation, les couches de pavage	Coûts réels des travaux additionnés de 15 % pour les frais administratifs.
Fourniture, matériaux ou services	Coûts réels des travaux additionnés de 15 % pour les frais administratifs.

22. Machinerie

La tarification applicable pour l'opération de la machinerie lors de travaux sur le territoire de la Municipalité est établie comme suit :

Machinerie	Tarif
Balai de rue	65,00 $
Camion 6 roues	85,00 $
Camion de service	60,00 $
Pelle mécanique	185,00 $
Rétrocaveuse	85,00 $
Tracteur souffleur versatile	150,00 $

CHAPITRE 9 : ACTIVITÉS DE LOISIRS

23. Activités de loisirs saisonnières

La tarification applicable pour l'inscription et la participation aux activités mentionnées ci-après est établie comme suit :

Activité	Coût / Heure
Espagnol	12,50 $
Peinture	13,60 $
Peinture (moins de 15 ans)	11,00 $

24.1 Autres activités

Pour toutes autres activités non inscrites au tableau précédent, le tarif représente le coût réel de la rémunération du formateur.

24.2 Inscription tardive

Pour toute inscription faite et acceptée par la Municipalité après le dernier jour de la période d'inscription, un tarif additionnel de 5,00 $, par cours, est ajouté au tarif mentionné précédemment.

24.3 Paiement

La tarification prévue à l'article 24 est payable en un seul versement au moment de l'inscription.

24. Location de salles, bâtiments ou infrastructures

La tarification applicable pour la location de l'un des éléments suivants est établie comme suit :

Local	Durée	Usager	Tarif
Grande salle	Jour calendrier Jour calendrier	Résident Non-résident	200,00 $ 500,00 $
Sous-sol (Pub)	Jour calendrier Jour calendrier	Résident Non-résident	100,00 $ 400,00 $
Chalet et pergola (Période - mi-avril à mi-octobre)	De l'heure Jour calendrier	Résident Non-résident	25,00 $ 500,00 $
Patinoire (grande surface)	De l'heure		150,00 $

La location d'un local au Centre communautaire ou du Chalet des sports est gratuite :

- Pour la tenue d'activités exceptionnelles telles que des levées de fonds (Leucan, cancer), des cliniques de don de sang, des activités de regroupement de citoyens ;
- Pour toute activité organisée par les écoles Alexander Wolff et Dollard-des-Ormeaux ;
- Pour toute activité organisée par et au profit des organismes municipaux reconnus par le Conseil, soit :
  - Catholic Women's League of Shannon
  - Irish Dancers
  - Club d'Âge d'or de Shannon
  - Société historique de Shannon

CHAPITRE 10 : INFORMATIONS GÉNÉRALES - LOISIRS

25. Informations générales - Location de salle

Les frais de location de salle doivent être acquittés au moment de la réservation.

26. Gratuité des locaux

Pour tous les organismes, la gratuité de locaux s'applique dans la mesure où les rencontres concordent avec l'horaire de surveillance des activités organisées par le service des Loisirs et de la Vie communautaire ou toute autre location payante.

Les organismes doivent contacter la Responsable des Loisirs et de la Vie communautaire pour connaître la disponibilité des locaux.

27. Entente

Chaque locataire doit signer un contrat de location lors de la réservation de la salle.

Les tarifs comprennent le montage, la surveillance, le démontage, le nettoyage et les frais administratifs.

28. Dépassement de temps

Les heures excédant la durée de base de location (2 heures ou 3 heures) seront facturées au double du taux horaire prévu lors de la location.

29. Droits d'auteur

Le coût des droits d'auteur (SOCAN : *Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique*) doit être défrayé en même temps que la location de salle, dans le cas où il y a diffusion de musique lors de l'événement.

Le coût pour le droit de licence est de 20,00 $, plus taxes.

30. Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie de 200,00 $ (non résident) et de 100,00 $ (résident), en argent, est exigé lors de la réservation, en plus du tarif de location.

Celui-ci est remis au locataire après la tenue de l'événement si aucun frais supplémentaire n'a été engagé pour la durée de la location et s'il n'y a aucun bris de matériel.

Si le dépôt ne couvre pas les frais supplémentaires (bris ou ménage), une facture est émise au locataire qui s'engage à acquitter celle-ci.

Si aucun inconvénient ne survient, le dépôt de sécurité est remis au locateur dans les cinq (5) jours ouvrables, après la tenue de l'événement;

31. Réservation

Les réservations sont acceptées jusqu'à un minimum de dix (10) jours et un maximum d'un an d'avance.

Un montant équivalent à 50 % du coût de la location est exigé lors de la réservation et le solde doit être versé dix (10) jours avant l'événement.

Lorsque la réservation est prise moins de dix (10) jours avant la tenue de l'événement, le montant total de la location et du dépôt est exigé lors de la réservation.

Lors de la réservation, le locataire doit fournir un plan de salle, s'il y a lieu, afin que les équipements puissent être installés par le personnel municipal.

32. Temps de préparation

Si la période de préparation et décoration de salle se fait en dehors des heures de location, un tarif de 20,00 $/heure est applicable pour une période minimale de 2 heures en plus du tarif prévu pour la location.

33. Annulation d'une réservation

En cas d'annulation, les modalités suivantes s'appliqueront :

1° Lorsqu'il y a annulation dans les dix (10) jours précédant l'événement, seul le dépôt de garantie est remboursé;

2° Pour les annulations avant les dix (10) jours précédant l'événement, le dépôt de garantie est remboursé, ainsi qu'un montant équivalent à 50 % du coût de la location;

3° Pour les annulations entre dix (10) et 30 jours précédant l'événement, le dépôt de garantie est remboursé ainsi qu'un montant équivalent à 50 % du coût de la location.

4° Pour les annulations plus de 30 jours précédant l'événement, le dépôt de garantie est remboursé ainsi que la totalité du montant payé.

CHAPITRE 11 : PUBLICITÉ

34. Shannon Express

Produit	Description	Tarif
Carte d'affaires ¼ de page ⅓ de page ½ page 1 page	Noir et blanc Intérieur	75,00 $ 100,00 $ 125, 00$ 150,00 $ 250,00 $
½ page 1 page	Couleur Intérieur	250,00 $ 350,00 $
1 page	Couleur Couverture (endos)	450,00 $

Le commerçant qui achète une publicité dans le Shannon Express doit en fournir le montage à ses propres frais.

35.1 Réduction

Lors de son premier achat de publicité dans le Shannon Express, un nouveau commerce établi à Shannon peut bénéficier d'une réduction de 25 % des tarifs présentés à l'article 35. La réduction ne s'applique que pour une seule publication mensuelle.

Un abonnement annuel est réduit de 10% s'il est réservé et payé dès l'entente.

CHAPITRE 12 : AUTRES FRAIS

35. Traitement de documents

La Municipalité applique le *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* du gouvernement provincial en vigueur pour tous les documents répertoriés dans ledit règlement.

36. Frais administratifs

Document	Tarif
Effets retournés de l'institution financière	15,00 $
Envois certifiés (par poste recommandée)	12,00 $
Attestation de taxes et confirmation d'évaluation	17,50 $
Demande d'information sur l'installation septique d'une propriété – Demande en provenance du propriétaire	10,00 $ 0 $

CHAPITRE 13 : FRAIS EXIGIBLES POUR CERTAINS BIENS

37. Articles promotionnels

Article	Tarif
Chandail polo	25,00 $

38. Licence de chien

En vertu du *Règlement sur la possession d'animaux (433)* en vigueur à la Municipalité, l'acquisition d'une licence pour la possession d'un chien est imposée à tous les propriétaires de chien. Cette licence est payable annuellement au montant de 20,00 $.

Le Règlement sur la possession d'animaux (433) en vigueur définit les modalités de paiement.

CHAPITRE 14 : DISPOSITIONS FINALES

39. Taxes et frais

Les taxes applicables s'ajoutent au tarif et au coût, à moins d'indication contraire.

Les frais d'envoi et de manutention sont à la charge du demandeur.

40. Taux d'intérêt

Toutes sommes exigées par le présent règlement, de même que toutes autres taxes foncières, spéciales, tarifications, compensations ou autres par la Municipalité portent intérêt au taux de 12 % à compter du moment où la somme devient exigible.

41. Pénalité

En plus de l'intérêt prévu à l'article 41, toute somme qui y est énoncée est également assujettie à une pénalité de 5 % l'an, cette pénalité ne pouvant cependant excéder 0,5 % du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5 % par année.

CHAPITRE 15 : ENTRÉE EN VIGUEUR

42. Le présent règlement numéro 490 entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SHANNON, QUÉBEC CE 15e JOUR DE DÉCEMBRE 2014.

Clive Kiley,
Maire

Hugo Lépine,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Loisirs et Culture Shannon

Recreation and Culture

Service de la Culture, des Loisirs et de la Vie communautaire

Culture, Recreation and Community Life Department

75, chemin de Gosford Road
418 844-1085
loisirs@shannon.ca
municipaliteshannonmunicipality

Bibliothèque municipale

Municipal Library

50, rue Saint-Patrick Street
418 844-1622
bibliotheque@shannon.ca

WinterFest
SHANNON

Calendrier des loisirs et des événements

Recreation and Events Calendar

JANVIER 2015 JANUARY

SOIRÉE DE HOCKEY À QUÉBEC — 23

Groupe organisé

REMPARTS VS MOOSEHEADS

17H00

HOCKEY NIGHT IN QUÉBEC

Organized group outing

INFO: 418 844-5000 *5226

JOURNÉE PLAISIRS D'HIVER — 24

Activités hivernales extérieures pour toute la famille

Centre plein air Castor

11H - 16h

WINTER FUN DAY

Outdoor winter activities for the whole family

Centre plein air Castor-Valcartier Base

INFO: 418 844-5000 *5226

PATINOIRE — *SKATING RINK*

Horaire régulier — *Regular schedule*

Dimanche au mercredi	10h - 21h	*Sunday to Wednesday*
Jeudi au samedi	10h - 22h	*Thursday to Saturday*

INFO: 418 844-2751 73, chemin de Gosford, Shannon

JEUX GONFALABLES ET MINI JEUX D'ADRESSE SPORTIFS

TOUS LES DIMANCHES- 11 janv. au 26 avril

9h30 à 16h

Centre des Sports - Base Valcartier

INFLATABLE GAMES & MINI SPORTS GAMES

EVERY SUNDAY - Jan. 11th to April 26th

9:30 a.m. to 4 p.m.

Sports Centre - Base Valcartier

INFO: 418 844-5000 *5226

Festival hivernal gratuit avec compétition de sculptures sur neige, feux d'artifice, jeux gonflables, animation et plus encore!

Parc municipal de Shannon - 75, chemin de Gosford

Free winter festival with snow sculptures, fireworks, inflatable games, animation and much more!

Shannon Municipal Park - 75 Gosford Road

30
31
1

11H - 16h

INFO: 418 844-1085 loisirs@shannon.ca

Bibliothèque municipale de Shannon

Shannon Municipal Library

L'HEURE DU CONTE

Samedi 14 février 2015 à 9 h 55

Heure du conte sous le thème de la St-Valentin.

Cette activité est réservée aux usagers de la bibliothèque municipale. .

STORYTIME

Saturday, February 14th 2015 at 9:55 a.m.

With a Valentine's Day theme.

This activity is reserved for library members only.

CLUB DE LECTURE LIVROMANIE 2015

Lire fleurit ma vie

Du 13 janvier au 2 mai 2015 - Le club s'adresse aux jeunes de la 1ère jusqu'à la 6e année. Chaque livre emprunté te donne droit à un coupon de participation. Des prix chaque semaine. Tirage d'un BMX le 12 mai 2015 parmi tous les coupons de participation. Pour en savoir plus, viens nous voir à la bibliothèque dès le13 janvier 2015

2015 LIVROMANIE BOOK CLUB

« Lire fleurit ma vie »

From January 13th to May 2nd, 2015 *- The book club is open to students from 1st to 6th grade. You will receive a participation coupon with every book borrowed. Prizes will be won every week and on May 12th, 2015, a grand prize of a BMX will be won in a draw from all participation coupons. For more information, come see us at the library starting on January 13th, 2015.*

VIENS JOUER DEHORS!

Horaire préliminaire

Vendredi 30 janvier

20h
Winterfest' amorce ses festivités avec une soirée ansante!
18 et plus (Billets en prévente à 10$ et à la porte à 15$)

21h
LBA BAND en spectacle
au Centre communautaire

Samedi 31 janvier

Ouverture du site à 10h

- Jeux gonflables, patinage libre, VTT sur un parcours de neige, maquillage pour enfants et jeux extrêmes
- Mascottes, mini-ferme avec animaux exotiques et carrousel de poneys
- Ouverture du concours de sculptures sur neige sous le thème « **Sports d'hiver** » (Inscription pour le concours par téléphone avec Julie Mayotte au 418 844-5000 * 8143)
- Rassemblement de motoneiges (stationnement fourni)
- Nourriture et rafraichissements

11h
Inscription au tournoi de pétanque
au Chalet des sports

12h
Cérémonie d'ouverture officielle
au Chalet des sports

13h - 16h
- Classique hivernale de hockey
- Promenade en snowmobile B12

17h30 -21h00
Souper formule buffet
(Billets – 12$/adulte et 6$/enfant 10 ans et moins)

19h30
- Randonnée de ski de fond et raquettes aux flambeaux
- Animation d'un trappeur et dégustation d'aliments du terroir

21h
Tirage d'un crédit-voyage
d'une valeur de 2 500$

21h30
Feux d'artifice

22h
Animation extérieure

Dimanche 1er février

9h-12h
Déjeuner à saveur irlandaise
par les "Shannon Irish Dancers"

10h Ouverture du site
- VTT sur un parcours de neige, jeux gonflables, patinage libre, maquillage pour enfants et jeux extrêmes
- Parade de mascottes, mini-ferme avec animaux exotiques et carrousel de poneys

- Parade de motoneiges antiques
- Rassemblement de motoneiges (stationnement fourni)
- Nourriture et rafraichissements

13h -15h
Promenade en snowmobile B12

13h30
Tire d'érable sur la neige

14h
- Arrivée du Bonhomme Carnaval
- Fin du concours de sculptures sur neige

15h
Remise du prix pour la sculpture gagnante

Et plus encore !

WinterFest

SHANNON

Free!

COME PLAY OUTSIDE!

Preliminary schedule

Friday January 30th

20h
'Winterfest' kicks off its festivities with a dance!
18 years and over (Tickets: Presale $10. At the door $15)

21h
LBA BAND performs at the Community Centre

Saturday January 31st

10h Outdoor site opens
* Inflatable games, skating, ATV on a snow track, children's face painting and extreme games

* Mascots, small farm with exotic animals, and a pony carrousel

* Opening of the snow sculpture contest with a « **Winter sports** » theme (You may sign up for the contest by calling Julie Mayotte at 418 844-5000 * 8143)

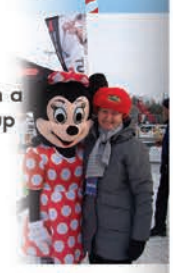

* Snowmobile jamboree (parking included)

* Food and refreshments

11h
Petanque tournament registration at the Sports Chalet

12h
Official Opening Ceremony at the Sports Chalet

13h - 16h
* Winter classic hockey

* B12 snowmobile rides

17h30 -21h00
Buffet supper at the Community Centre
(Tickets – 12$ per adult and 6$ per child 10 years and under)

19h30
* Torchlight snowshoeing and cross-country skiing

* Trapper presentation and sampling of wild meat

21h
Drawing of a $2 500 travel voucher

21h30
Fireworks

22h
Outdoor entertainment

Sunday February 1st

9h-12h
Irish breakfast sponsored by the Shannon Irish Dancers

10h Outdoor site opens
* Inflatable games, skating, ATV on a snow track, children's face painting and extreme games

* Mascot parade, small farm with exotic animals, and a pony carrousel

* Antique snowmobile parade

* Snowmobile jamboree (parking included)

* Food and refreshments

13h -15h
B12 snowmobile rides

13h30
Maple taffy on snow

14h
* Arrival of the "Bonhomme Carnaval"

* Snow sculpture contest ends

15h
Snow sculpture awards ceremony

And much much more !

PROCUREZ-VOUS LES ILS PARTIRONT VITE !

GET YOURS BEFORE THEY'RE ALL SOLD!

WinterFest SHANNON

SOIRÉE DANSANTE
30 JANVIER

GROUPE LBA BAND (VOIR VIDÉO SUR FACEBOOK)

20H
OUVERTURE DES PORTES

SHANNON HALL

$ 10 PRÉ-VENTE
$ 15 À LA PORTE

18 ANS ET +

DANCE
JANUARY 30TH

LBA BAND
(VIDEO ON FACEBOOK)

20H
DOORS OPEN

SHANNON HALL

$ 10 PRESALE
$ 15 AT THE DOOR

18 YEARS AND OVER

WinterFest SHANNON

SOIRÉE 30 JANVIER

EX.

BILLETS POUR LA SOIRÉE DANSANTE EN VENTE À PARTIR DU 5 JANVIER

DANCE TICKETS ON SALE AS OF JANUARY 5TH

Visuel préliminaire

WinterFest SHANNON

SOUPER
31 JANVIER

2 SERVICES:
17H30 À 19H00
OU
19H30 À 21H

CENTRE COMMUNAUTAIRE
75, CHEMIN DE GOSFORD

$ 12 ADULTES

SUPPER
JANUARY 31ST

2 SEATINGS :

17H30 TO 19H00
OR
19H30 TO 21H

SHANNON HALL
75 GOSFORD ROAD

$ 12 PER ADULT

WinterFest SHANNON

SOUPER 31 JANVIER

EX.

BILLETS POUR LE SOUPER EN VENTE À PARTIR DU 5 JANVIER

SUPPER TICKETS ON SALE AS OF JANUARY 5TH

Visuel préliminaire

INFO: 418 844-1085
loisirs@shannon.ca

WinterFest SHANNON

PRIX DE PRÉSENCE SEULEMENT

1 crédit -voyage à **GAGNER!!!**

Le tirage est ouvert aux résidents de Shannon et de Courcelette **SEULEMENT**. Le gagnant **doit** être présent pour gagner et le crédit-voyage **doit** être utilisé avant le 1er février 2016. Les coupons de participation doivent être rapportés au bureau municipal **avant le vendredi 30 janvier 2015 à 15h.** Le tirage aura lieu à l'extérieur sur le site, après le souper vers 21h, le samedi 31 janvier. Le tirage sera suivi de feux d'artifice.

SOYEZ AU RENDEZ-VOUS!

ATTENDANCE PRIZE ONLY

1 Travel voucher to be **WON!!!**

This draw is open to the residents of Shannon and Courcelette **ONLY**. The winner **must** be present to receive a prize and the voucher **must** be used before February 1st, 2016. Participation coupons are to be returned to the municipal office **before Friday, January 30th, 2015 at 3:00 p.m.** The draw will take place outside on Saturday, January 31st following the supper, around 9:00 p.m. and will be followed by fireworks.

COME AND ENJOY THE FUN!

Forever SHANNON Pour la Vie

CRÉDIT-VOYAGE DE 2 500$ TRAVEL VOUCHER

COUPON DE PARTICIPATION / PARTICIPATION COUPON

Nom/Last Name:_____

Prénom/ First Name:_____

Adresse/Address: _____

Téléphone/Phone number: _____

Limite d'un coupon par adresse. Pour participer, remplissez et retourner le coupon **avant 15h le 30 janvier 2015** au 50, rue St-Patrick, Shannon, Québec, G0A 4N0. **Le tirage aura lieu le 31 janvier 2015 en soirée** au parc municipal de Shannon. **Le gagnant doit être présent lors du tirage.**

Limit of one coupon per address. To participate, fill in the coupon and return it **before 3:00 p.m. on January 30th**, 2015 at 50, St. Patrick Street, Shannon, Québec, G0A 4N0. **The draw will take place during the evening of January 31st, 2015** at the Shannon Municipal Park. **To win you must be present during the draw.**

Le 3 décembre dernier, nous avons souligné le travail de deux de nos employés qui sont au service de la Municipalité depuis plus de 25 ans.

Félicitations encore à Normand Légaré et à Elaine Neville.

Nous nous souhaitons encore de belles années en votre compagnie. Merci !

On December 3rd we celebrated two employees who have worked for the Municipality of Shannon for over 25 years.

Once again, we would like to congratulate Normand Légaré and Elaine Neville.

We hope to work many more wonderful years at your side!

Thank you!

De gauche à droite / *From left to right*

Clive Kiley, Maire de Shannon *Mayor*

Normand Légaré, 25 ans de service *years of service*

Shaun Feeney, 20 ans de service *years of service*

Claude Langlois, 5 ans de service *years of service*

Hugo Lépine, Directeur Général/ *Director General*

Elaine Neville, 30 ans de service *years of service*

Ann Feeney, 15 ans de service *years of service*

Absent sur la photo / *Absent from the picture*

André Leduc, 10 ans de service *years of service*

Suzanne Liebert, 15 ans de service *years of service*

Alain Dubé, 5 ans de service *years of service*

Les Pinceaux de Véro

Véronique Asselin, artiste peintre

COURS DE DESSIN ET PEINTURE POUR ADULTES

Jeudi soir de 18h30 à 21h30

Les cours débuteront le 12 février et se termineront le 16 avril 2015 (durée de 10 semaines). Ce cours s'adresse aux débutants et aux personnes plus expérimentées en dessin et peinture à l'huile ou à l'acrylique. À travers différents sujets, nous apprenons à maîtriser le dessin linéaire (les proportions, la perspective, la composition), le dessin en tons (les ombres et lumières), ainsi que l'univers fantastique de la couleur.

Le rythme de progression et le désir de chacun seront pris en considération. Ainsi, les élèves pourront réaliser des créations personnelles et expérimenter différents médiums pour le dessin comme le fusain, le pastel, et la sanguine (inclus dans le prix d'inscription). Le matériel de peinture nécessaire qu'il sera utile d'acheter sera recommandé plus tard par l'enseignante. Les seuls préalables pour la première rencontre sont le sourire et la motivation.

Les cours seront donnés par Véronique Asselin, Artiste peintre et enseignante en arts plastiques.

Inscription : **Municipalité de Shannon, 50, rue St-Patrick, Shannon**

Lieu du cours : **Pavillon des arts de Shannon, 61, chemin de Gosford, Shannon**

Prix du cours : **130$**

Pour toute information sur le contenu des cours composez le : 418-844-7031.

ADULT DRAWING AND PAINTING COURSES

Thursday: 18h30 to 21h30

Courses will start on February 12th and continue until April 16th, 2015 (10 weeks). This course is for both beginners and the more experienced in oil and acrylic painting. By using different methods, you will learn to master linear drawing (proportions, perspective, composition), drawing in different tones (shadows and lights), as well as the fantastic world of color.

The rate of progress as well as the wishes of each participant will be taken into account. Consequently, students will have the opportunity to develop their personal skills and experiment with different methods, i.e. charcoal, pastel, and blood (included in the registration fee). At a later date, the teacher will recommend useful painting materials which are required and which should be purchased. The only prerequisites for the first meeting are motivation and a smile.

Courses will be given by Véronique Asselin, Painter, Artist and Plastic Arts teacher.

Registration: **Municipality of Shannon, 50 St-Patrick Street, Shannon.**

Courses given at: **Artists' Pavilion, 61 Gosford Road, Shannon**

Fee: **$130**

For more information please call: 418-844-7031.

Cours d'espagnol

Espagnol pour débutant

Quand : mercredi de 18h30 à 20h00
Endroit : Chalet des artistes 61, chemin de Gosford
Session : 8 semaines
Coût : 150 $

Période d'inscription : 5 au 19 janvier
Durée du cours : 21 janvier au 11 mars 2015

Limite de participants : 10

Pour inscription ou information, contactez le Service de la Culture, des Loisirs et de la Vie communautaire au 418 844-1085

INSCRIPTION

Spanish courses

Spanish for Beginners

When: Wednesday, from 6:30 p.m. to 8:00 p.m.
Where: Artists' Chalet, 61 Gosford Road
Duration: 8 weeks
Price: 150 $

Registration period: January 5th to 19th
Course duration: January 21st to March 11th, 2015

Maximum participation: 10

To sign up or for more information, please contact our Culture, Recreation and Community Life Services at 418 844-1085.

REGISTRATION

Le calendrier municipal, un outil indispensable!

Le calendrier municipal sera dans votre boîte aux lettres dans les semaines à venir.

Vous y trouverez les dates:
- Des réunions du Conseil municipal
- Des réunions de la MRC
- De vos **quatre** versements de taxes
- Summerfest
- Ironfest
- Oktoberfest
- Winterfest
- Shannon Irish Show
- Des activités de l'Âge d'or
- Fermetures de l'Hôtel de ville

Les différentes dates de cueillettes :
- Ordures
- Ordures monstres
- Recyclage
- Matières organiques
- Branches
- Herbes et feuilles

Les numéros de téléphones importants :
(à l'endos du calendrier)
- Urgence – 911, police, etc.
- Bibliothèque Municipal
- Shannon Vision

Et beaucoup plus encore !

The municipal calendar, an essential tool!

Watch for the Municipal Calendar in your mailbox in the coming weeks.

You will find dates for:
- Council meetings
- MRC meetings
- Your **four** tax payments
- Summerfest
- Ironfest
- Oktoberfest
- Winterfest
- Shannon Irish Show
- Shannon Senior Citizens' events
- City Hall Closures

Different pick-up dates:
- Garbage
- Bulk garbage
- Recycling
- Organic waste
- Branches
- Grass and leaves

Important phone numbers:
(back cover)
- Emergency numbers - 911, police, etc.
- Municipal Library
- Shannon Vision

And much much more!

Conseil municipal

RESPONSABLES DE DOSSIER
RESPONSIBILITIES

Clive Kiley
Maire
Mayor

Président du Conseil municipal
Principal représentant de la Municipalité
Dossiers : Police, MRC,
Relations publiques

Municipal Council President
Primary Municipal Representative
Files: Police, MRC,
Public Relations

Francine Girard
Siège no 1
Seat # 1

Finances
Relation avec le Centre de la famille Valcartier
Représentante au
Conseil du bassin de la Jacques-Cartier
Politique de la famille et des Aînés
Présidente du Comité consultatif
de la Famille et des Aînés

Finance
Liaison with the Valcartier Family Centre
Representative to the
Conseil du bassin de la Jacques-Cartier
Family and Seniors Policy
President of the Family and Seniors
Advisory Committee

Claude Lacroix
Siège no 2
Seat # 2

Maire suppléant
Président, Shannon Vision
Parcs, aqueduc et égouts
Énergie Shannon

Acting Mayor
Shannon Vision President
Parks, Water and Sewage
Shannon Power

Mario Lemire
Siège no 3
Seat # 3

Gestion des matières résiduelles
Représentant à la Régie de gestion des matières résiduelles
Représentant à la Société de la piste Jacques-Cartier-Portneuf
Ressources humaines
Télévision communautaire

Waste management
Representative to the Régie de gestion des matières résiduelles
Representative to the Société de la piste Jacques-Cartier-Portneuf
Human resources
Community television services

Bruno Martel
Siège no 4
Seat # 4

Incendies
Sécurité civile
Développement économique
Winterfest

Fire Department
Public Safety
Economic development
Winterfest

Mike-James Noonan
Siège no 5
Seat # 5

Loisirs
Culture, Vie communautaire,
Histoire et Patrimoine
Conseil local du patrimoine
Pacte d'amitié
Ironfest, Summerfest

Recreation
Culture, Community Life,
History and Heritage
Local Heritage Council
Twinning Partnership
Ironfest, Summerfest

Stéphane Hamel
Siège no 6
Seat # 6

Urbanisme et Environnement
Sécurité municipale, Voirie
Permis et inspections
Évènements spéciaux

Urbanism and the Environment
Municipal Security, Roads
Permits and Inspections
Special Events

Les résultats de l'étude d'agrégat sur les cancers du cerveau à Shannon seront dévoilés l'an prochain

Par le passé, le Regroupement des citoyens de Shannon (RCS) a porté à l'attention de la Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale (DRSP) des informations portant sur des cas de cancers du cerveau recensés sur le territoire de Shannon. Ces informations étaient complémentaires aux données déjà analysées par la DRSP. La DRSP s'était donc engagée dans la réalisation d'une étude d'agrégat qui vise à répondre à la question suivante : « *Les cancers du cerveau sont-ils plus fréquents à Shannon qu'ailleurs au Québec?* ». Les résultats sont attendus au cours de l'année 2015.

Dans ce contexte, la DRSP a récemment rendu disponible, en français et en anglais, un rapport qui présente une *Évaluation sommaire du signalement de cas de cancer du cerveau dans la municipalité de Shannon à partir de données auto-rapportées auprès du Regroupement des Citoyens de Shannon* (RCS). Ce document donne une description des cas de cancers du cerveau recensés par le RCS. De plus, il présente un résumé de la contamination environnementale sur le territoire de Shannon et de la Garnison Valcartier. Les éléments qui viennent justifier la réalisation d'une étude d'agrégat y sont également présentés. Le rapport est accessible sur le site Internet de la DRSP : www.dspq.qc.ca. Les citoyens de Shannon peuvent également consulter une copie du rapport qui est disponible à la mairie de Shannon.

Notons que le Comité de liaison qui regroupe des représentants du RCS, de la Municipalité, du Centre de santé et des services sociaux de Québec-Nord et de la DRSP poursuit ses échanges d'information sur ce dossier.

Results of the aggregate study of brain cancers in Shannon will be unveiled next year

In the past, the '*Regroupement des Citoyens de Shannon*' (RCS) brought information regarding cases of brain cancers identified in Shannon to the attention of the 'Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale' (DRSP). This information was in addition to the data already analysed by the (DRSP). Consequently, DRSP pledged to complete an aggregate study to answer the question « *Is brain cancer more frequent in Shannon than elsewhere in Québec?* » The results are expected in 2015.

In this context, the DRSP recently released, in both English and French, a report entitled « *Summary Evaluation of a Report of Brain Cancer Cases in the Municipality of Shannon, Based on Data Self-Reported to the 'Regroupement des Citoyens de Shannon', Québec, Canada* ». This document provides a description of cases of brain cancers identified by the RCS. In addition, it presents a summary of environmental contamination on the territories of Shannon and Base Valcartier. The elements forming the basis for the realization of a cluster analysis are also presented. This report is available on the DRSP website : www.dspq.qc.ca. Shannon residents can also view a copy of the report which is available at Shannon City Hall, 50 St-Patrick Street.

Note that the Liaison Committee, which regroups representatives of the RCS, the Municipality of Shannon, the '*Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord*' and the DRSP continues its exchange of information on this issue.

Calendrier des collectes Shannon 2015

Janvier

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12 S D	13 R	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26 D O	27 R	28	29	30	31

Février

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9 D	10 R	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23 D O	24 R	25	26	27	28

Mars

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9 D	10 R	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23 D O	24 R	25	26	27	28
29	30	31				

Avril

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6 D	7 R	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20 D	21 R	22	23	24	25
26	27 O	28	29	30		

Mai

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	F E D O	5 R	6	7	8	9
10	11 O	12	13	14	15	16
17	18 D O	19 R	20	21	22	23
24 31	25 O	26	27	28	29	30

Juin

D	L	M	M	J	V	S
	1 D O	2 R	3	4	5	6
7	8 O	9	10	11	12	13
14	15 D O	16 R	17	18	19	20
21	22 O	23	24	25	26	27
28	29 D O	30 R				

Juillet

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6 O	7	8	9	10	11
12	13 D O	14 R	15	16	17	18
19	20 O	21	22	23	24	25
26	27 D O	28 R	29	30	31	

Août

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3 O	4	5	6	7	8
9	10 D O	11 R	12	13	14	15
16	17 O	18	19	20	21	22
23 30	24 D O 31 O	25 R	26	27	28	29

Septembre

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7 D O	8 R	9	10	11	12
13	14 O	15	16	17	18	19
20	21 E D O	22 R	23	24	25	26
27	28 O	29	30			

Octobre

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5 D O	6 R	7	8	9	10
11	12 O	13	14	15	16	17
18	19 F D O	20 R	21	22	23	24
25	26 F O	27	28	29	30	31

Novembre

D	L	M	M	J	V	S
1	2 F D O	3 R	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16 D	17 R	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30 D O					

Décembre

D	L	M	M	J	V	S
		1 R	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14 D	15 R	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28 D	29 R	30	31		

RRGMRP

Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Tél. : 418 876-2714 ou sans frais : 1 866 760-2714

www.laregieverte.ca

- S — Sapins de Noël
- D — Déchets
- O — Matières organiques
- F — Herbes et feuilles
- R — Matières recyclables
- E — Encombrants (gros rebuts)

AVIS IMPORTANT DÉNEIGEMENT

IMPORTANT NOTICE SNOW REMOVAL

Durant les opérations de déneigement, il est de votre responsabilité de vous assurer qu'aucun obstacle n'est situé à proximité de la chaussée ou dans l'emprise de rue. Le propriétaire doit placer son bac de recyclage et son bac à ordures à une distance suffisamment éloignée de l'accotement et de la chaussée afin d'éviter tout dommage lors des opérations de déneigement. La Municipalité de Shannon et l'entrepreneur ne seront pas tenus responsables des dommages causés à tout obstacle tels que bac de recyclage, bac à ordures, boîte aux lettres, murets d'entrée, murs, bordures d'entrée, roches, piquets, lampadaires, abri d'auto et autres aménagements ou équipements situés dans l'emprise de rue.

Tout dommage aux équipements de l'entrepreneur ou à autrui résultant de la présence d'obstacles dans l'emprise de rue pourrait faire l'objet de procédures judiciaires.

Nous vous rappelons que le stationnement de nuit dans les rues municipales est interdit entre minuit et 8h du 1er novembre au 15 avril.

Finalement, la Municipalité tient à vous rappeler que quiconque jette ou pousse de la neige dans la rue, les trottoirs, l'emprise de la rue et les fossés commet une infraction.

During the winter months, it is the homeowners' responsibility to make sure that no obstacle is situated near the road or on the shoulder. All owners must make sure to position their recycling and garbage bins at a safe distance from the shoulder of the road in order to avoid any damage from snow removal procedures or winter maintenance. The Municipality of Shannon and the snow removal contractor will not be held responsible for damage caused to any obstacle such as recycling or garbage bins, mailboxes, walls, borders, pickets, lampposts, winter garages or any other structures and equipment situated on the shoulder of the road.

In addition, owners will be held responsible for damages caused to the contractor's equipment resulting from the presence of any obstacles on the shoulder of the road.

Please remember that street parking is forbidden on municipal roads from midnight to 8 a.m. from November 1st until April 15th.

Finally, the Municipality would like to remind you that it is prohibited to shovel, throw or push snow from your property onto municipal roads.

SHANNON VISION INC
418 844-3849
INTERNET

Nous augmentons notre vitesse mais pas nos prix !

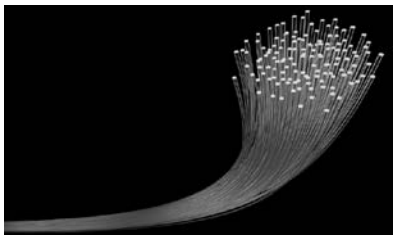

We are incresing our speed but not our prices!

NOUVEAU

Informez-vous également pour notre nouveau service 15MEG Consommation 200GIG.

.com http @ www

NEW

Inquire about our new 15MEG service 200GIG use.

2015
Attention ! Propriétaires de chiens
Shannon & Courcelette

2015
Attention ! Dog Owners
Shannon & Courcelette

Le propriétaire d'un chien à Shannon et Courcelette a l'obligation de lui procurer une licence au coût de 20 $ et ce, avant le 31 mars de chaque année. Elle est valide pour un an, du 1er janvier au 31 décembre et doit être fixée au cou de votre animal. Un maximum de 3 chiens est permis par résidence à Shannon et 2 pour les logements militaires.

Selon l'article 17.2 b) du Règlement 433, les Bull-terriers, Staffordshire bull-terrier, American bull-terrier ou American Staffordshire terrier et chien hybride issu d'une des races communément appelées "Pit bull" sont prohibés dans la Municipalité de Shannon et Courcelette

Un animal trouvé et placé en fourrière est hébergé 72 heures, passé ce délai, la Municipalité en dispose à sa convenance. Si le chien a une licence, le propriétaire sera contacté le plus tôt possible et il aura à défrayer les frais suivants :

- Frais de garde en fourrière pour la 1ere journée : 58 $ par animal
- Frais de garde pour chaque jour subséquent : 45 $ par animal
- Frais réels de capture, de transport et de soins vétérinaires s'il y a lieu.

De plus, prenez note que toute infraction au Règlement 433 est passible d'une amende de 100 $ plus 46 $ de frais d'administration chaque jour.

Pour plus d'information, visitez : www.shannon.ca

Prenez note qu'une licence de chien est obligatoire pour l'utilisation du parc canin situé au 61 chemin de Gosford. Donc, tous ceux utilisant ce parc provenant de l'extérieur de la Municipalité doivent se procurer une licence au coût de 20 $ disponible à l'Hôtel de ville au 50, rue St-Patrick, Shannon.

All dog owners in Shannon and Courcelette are obliged to purchase a 20 $ dog license before March, 31st. This license is valid for one year from January 1st to December 31st and must be attached the animal's collar. A maximum of 3 dogs are allowed per household in Shannon and 2 in Courcelette.

Based on article 17.2 b) of By-Law 433, bull terriers, Staffordshire bull terriers, American bull terriers, American Staffordshire terriers or any dog from these races commonly known as "Pit bulls" are prohibited in the Municipality of Shannon and Courcelette.

Dogs that are picked up will be kept for 72 hours, after which time the Municipality will dispose of the animal. If the dog has a license, the owner will be contacted as soon as possible and will have to pay the following costs:

- Board for the 1st day: 58 $ per animal
- Board for each subsequent day: 45 $ per animal
- Plus the actual costs for the capture, transport and any veterinarian care, if applicable.

Furthermore, please take note that all violations to By-Law 433 are subject to a 100 $ fine plus an administration fee of 46 $ per day.

For further information visit: www.shannon.ca

Please note that a dog license is required to use the dog park at 61 Gosford Road. All individuals from outside the Municipality who wish to use the dog park must purchase a 20 $ dog license, available at City Hall, 50 St-Patrick Street, Shannon.

ENVIRONNEMENT
Récupération de piles

ENVIRONMENT
Battery Recycling

À compter du mois de janvier, la Municipalité de Shannon met à la disposition de ses citoyens trois points de cueillette ou vous pouvez déposer en tout temps les piles usagées de type domestique:

- Bureau municipal, 50, rue St-Patrick qui est actuellement le seul lieu de dépôt de piles;
- Garage municipal, 79, chemin de Gosford même lieu de dépôt que les produits dangereux;
- Prochainement, la future maison de la culture, 40, rue Saint-Patrick, lorsque les travaux de construction seront complétés.

Notez que les personnes qui veulent se départir de piles de téléphones cellulaires doivent les placer dans des sacs de plastique de type Ziploc avant de les déposer dans les contenants prévus à cet effet.

PLUS ENCORE ...

Après entente avec la Régie régionale des matières résiduelles de Portneuf, nous disposons maintenant d'un conteneur pour tout le matériel électronique suivant :

- Ordinateurs portables et de bureau;
- Périphériques d'ordinateurs;
- Consoles de jeux vidéo;
- Téléphones conventionnels et cellulaires;
- Répondeurs;
- Téléavertisseurs;
- Imprimantes;
- Numériseurs;
- Télécopieurs;
- Appareils multifonctions de bureau ou posés au sol;
- Systèmes audio/vidéo portables, personnels ou de véhicules;
- Cinéma maison.

Le conteneur est situé au garage municipal, 79, chemin de Gosford.

Beginning in January, the Municipality of Shannon is offering its citizens three drop-off points for used household batteries.

- City Hall, 50 St-Patrick Street, which is currently the only drop-off point.
- Municipal Garage, 79 Gosford Road at the same place as the drop-off for dangerous products;
- Soon, the new Cultural Building, 40 St-Patrick Street, when construction is completed.

Please note that persons wishing to recycle cellphone batteries may do so by placing them in a Ziploc plastic bag before dropping them into the designated containers.

AND MORE ...

Based on an agreement with the '*Régie régionale des matières résiduelles de Portneuf*', we now have a container for disposal of the following electronic equipment :

- Laptop and desktop computers;
- Computer devices;
- Video game consoles;
- Conventional and cellular phones;
- Answering machines;
- Pagers;
- Printers;
- Scanners;
- Fax machines;
- Multifunctional desktop or floor model office machines;
- Personal or vehicular portable audio/video systems;
- Home theatres.

This container is located at our Municipal Garage, 79 Gosford Road.

Les Premiers répondants médicaux de Shannon, au service des gens!

Shannon's Medical First Responders serving the public!

Le Service des Incendies de Shannon (SIS) offre à la Municipalité, un service préhospitalier d'urgence depuis 1998. Les deux tiers des appels d'urgence logés à la centrale 911 adressées au SIS, le sont pour des raisons d'urgence médicale. Les premiers répondants (PR) assurent, de par leur proximité à la population, une réponse rapide et efficiente pour les situations d'urgences vitales en attendant l'arrivée des techniciens ambulanciers-paramédics.

Au Québec, il y a quatre niveaux de qualification pour les PR soit; PR-DEA, PR-1, PR-2 et PR-3, ce dernier étant le plus haut niveau d'attestation. Les PR au sein de la Municipalité sont des PR-3 et reçoivent une formation de base de 60 heures ainsi que d'autres formations de mises à jour annuellement. Ils peuvent répondre aux appels d'arrêt cardio-respiratoire (ACR), de réaction allergique, de traumatismes graves ainsi qu'aux appels médicaux urgents. Les PR sont aussi présents lors des activités majeures de la Municipalité telles que; le Winterfest, Summerfest etc.

Pour devenir PR à Shannon, il faut d'abord s'enrôler en tant que pompier volontaire au sein du SIS. Par la suite, suivre la formation de PR donnée par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale nationale. Les coûts de la formation sont défrayés par la Municipalité. Si vous voulez vous joindre à nous, des formulaires d'application sont disponibles au bureau municipal durant les heures normales d'ouverture.

Claude Langlois
Capitaine
Service des Incendies Shannon

Shannon's Fire Department has provided pre-hospital emergency services to the population since 1998. Two-thirds of emergency calls made to the Fire Department's 911 service are for emergency medical reasons. By their proximity to the local population, the First Responders ensure a rapid and efficient response time for critical emergencies, pending the arrival of ambulance paramedic-technicians.

In Québec, there are four levels of qualification for First Responders – PR-DEA, PR-1, PR-2 and PR-3, the latter being the highest level of certification. First Responders in Shannon are qualified PR-3 and receive 60 hours of basic training followed by annual updates. First Responders in Shannon are qualified to respond to calls for cardiopulmonoary arrest, allergic reactions, severe trauma and emergency medical situations.

To become eligible to be a First Responder in Shannon, you must enroll as a volunteer firefighter with the Shannon Fire Department and then follow training given by '*l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale nationale*', the cost of which is paid by the Municipality of Shannon. If you would like to join us, application forms are available at City Hall during regular business hours.

Claude Langois
Captain
Shannon Fire Department

Club d'âge d'or de shannon Programme Vie active

Notre nouvelle session du programme **Vie active** débutera le lundi 12 janvier 2015 et nous serons très heureux de vous accueillir à nouveau.

Lieu : Centre communautaire
Quand : les lundis et mercredis
Heure : 9h à 10h
Durée : 12 semaines

Les nouveaux participants auront à répondre à un petit questionnaire.

Bienvenue à tous nos jeunes aînés(es) de 55 ans et plus qui veulent se garder en bonne forme physique. Chacun et chacune participent à son rythme, sans la moindre pression, selon sa capacité et sans compétition dans la bonne humeur.

Merci à la Municipalité de Shannon de nous permettre de réaliser cette activité au Centre communautaire.

Pour plus d'information veillez contacter Lise Bryar au 418 844-2822

Shannon Senior Citizens *Vie Active* Program

Our new session of the ***Vie Active*** program will start on Monday, January 12th, 2015 and we look forward to seeing you again.

Where : Shannon Community Centre
When : Mondays and Wednesdays
Time : 9 to 10 a.m.
Duration : 12 weeks

New participants must answer a short questionnaire.

Welcome to all our young seniors, 55 and older, who want to stay in good physical condition. Every person participates at their own pace, with a smile, without any pressure or competition, and according to his or her own ability.

Thank you to the Municipality of Shannon for allowing us access to the Community Center for this activity.

For more information, please contact Lise Bryar at 418 844-2822.

Période d'inscription du corps de cadets 2772 de Valcartier

Venez découvrir le programme des cadets, le plus vaste programme jeunesse parrainé par le gouvernement fédéral, lors de la reprise des activités le **17 janvier 2015**. Le programme est offert **gratuitement** à tous les jeunes de 12 à 18 ans qui souhaitent participer à une multitude d'activités divertissantes, stimulantes et valorisantes !

Les activités du corps de cadets 2772 de Valcartier se déroulent tous les samedis de 9h00 à 12h00 aux locaux de l'Académie (bâtiment 534) sur la Base militaire de Valcartier. Il est possible de s'inscrire tous les samedis dès le 17 janvier.

- Pour t'amuser;
- Pour te faire de nouveaux amis;
- Pour relever des défis intéressants et uniques;
- Pour suivre gratuitement une instruction diversifiée;
- Pour accroître ta confiance en soi et ton sens des responsabilités;
- Pour satisfaire ton intérêt envers les Forces armées canadiennes.

Pour davantage d'information sur le programme, consultez les sites Web www.cc2772.net ou le www.cadets.ca.

Registration Period for Cadet Corps 2772 Valcartier

Starting **January 17th, 2015**, come discover the Cadet program, the largest youth program sponsored by the Federal Government. The program is offered **free** to all young people aged 12 to 18 years who wish to participate in a variety of enjoyable, challenging and rewarding activities

Cadet Corps 2772 Valcartier holds their activities at Base Valcartier every Saturday from 9 :00 to 12 :00 at the Base Academy (Building 534). You may register on any Saturday beginning January 17th.

- To have fun;
- To make new friends;
- To undertake interesting and unique challenges;
- To follow a diversified curriculum, free of charge;
- To increase your confidence and your sense of responsibility;
- To fulfill your interest in the Canadian Armed Forces.

For more information on the Cadet program, visit www.cc2772.net or www.cadets.ca.

Conditions hivernales Adaptez votre conduite et équipez votre véhicule !

À l'approche de la saison hivernale, la Sûreté du Québec rappelle à tous les conducteurs qu'ils doivent adapter leur conduite aux conditions climatiques et routières et munir leur véhicule de pneus d'hiver.

Les policiers pourraient signifier des constats d'infraction s'ils constatent que la vitesse d'un automobiliste est excessive par rapport aux conditions routières, et ce, même si ce dernier respecte la limite indiquée sur les panneaux routiers.

En effet, selon l'article 330 du Code de la sécurité routière (CSR), les contrevenants s'exposent à une amende de 60$ plus les frais et la contribution et à deux points d'inaptitude.

Par ailleurs, du 15 décembre au 15 mars inclusivement, les policiers de la Sûreté du Québec seront aux aguets pour s'assurer que les véhicules de promenade et taxis immatriculés au Québec sont équipés de pneus d'hiver, conformément à la réglementation. Rappelons que les pneus d'hiver doivent arborer le pictogramme représentant une montagne sur laquelle est surexposé un flocon de neige pour être conformes. Les propriétaires de véhicules qui contreviennent au règlement s'exposent à un constat d'infraction de 200 $, plus les frais et la contribution.

Notons de plus que l'utilisation de bons pneus d'hiver réduit de 25 % la distance de freinage d'un véhicule. Les propriétaires de certains véhicules peuvent munir leur véhicule de pneus à crampons, et ce, du 15 octobre au 1er mai inclusivement. L'utilisation de pneus à crampons est interdite en dehors de cette période. Pour plus d'informations sur l'utilisation des pneus d'hiver et des pneus à crampons, le public est invité à visiter le site web de Transports Québec, au www.mtq.gouv.qc.ca.

Winter Conditions Adjust your driving and equip your vehicle!

As the winter season approaches, the Sûreté du Québec wants to remind all drivers to adapt their driving to weather and road conditions and to equip their vehicule with winter tires.

Police officers can issue tickets if they see that a motorist's speed is excessive in relation to road conditions, even if the motorist is respecting the posted limit. In fact, according to Article 330 of the Road Safety Code (CSR), offenders are liable for a fine of 60$ plus costs and the accumulation of two demerit points.

In addition, from December 15th to March 15th inclusively, the Sûreté du Québec will be watching to ensure that passenger vehicles and taxis registered in Québec are equipped with winter tires, according to the regulations. Remember that in order to comply with these regulations, winter tires must bear the pictogram of a mountain on which a snowflake is superimposed. Vehicule owners who are not compliant are subject to a 200$ ticket plus costs and points.

Please also take note that winter tires reduce vehicle braking distance by 25%.

Owners of some vehicles may use studded tires between October 15th and May 1st. Studded tires are prohibited outside this period. For more information on winter and studded tire use, please visit Transport Québec's website at www.mtq.gouv.gc.ca

Source : Sûreté du Québec

Concours La carte de Noël régionale 2014

MRC La Jacques-Cartier

LES LAURÉATS SONT...

Shannon, le 18 novembre 2014 - C'est le 6 novembre dernier que la MRC de La Jacques-Cartier avait convié les quelque soixante-dix participants du concours La carte de Noël régionale et leur famille au Complexe municipal de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour le dévoilement des lauréats. Six artistes participants ont alors été récompensés pour leurs œuvres représentant fidèlement des scènes de Noël ou des paysages hivernaux.

Les lauréats

Parmi les 68 participants, c'est l'artiste en herbe Molly Benjamin qui a récolté les honneurs. Sa toile intitulée « Le premier Noël du petit poulin » a été consacrée grande gagnante de l'édition 2014 et a permis à la jeune participante de Shannon de remporter un prix de 400 $. En plus, l'œuvre de Molly viendra illustrer la carte de Noël régionale remise aux nombreux partenaires de la MRC et sera exposée en permanence au siège social de l'organisme.

Dans les catégories Ados (11-14 ans) et Jeunes talents (15-19 ans), deux participants se sont démarqués. Manuel Gutierrez, de Saint-Gabriel-de-Valcartier, et Étienne Martel, de Shannon ont chacun reçu un montant de 200 $ pour leurs œuvres joliment composées.

Mmes Sylvie Bonneau et Mireille Belzile ont quant à elles retenu l'attention du jury dans leurs catégories respectives, soit Artistes de loisir et Artistes initiés. Un prix de 250 $ a été remis aux deux artistes de Shannon.

Le public s'est également prononcé et a décerné le prix Coup de coeur à la jeune participante de 8 ans, Gabrielle Clément, de Shannon. Cette dernière s'est vu remettre un prix de 100 $.

2014 Regional Christmas Card Contest

MRC La Jacques-Cartier

THE WINNERS ARE...

Shannon, November 18th, 2014 – On November 6th, 2014, the MRC la Jacques-Cartier invited some seventy participants in the Regional Christmas Card Contest and their families to the Municipal Office of Saint-Gabriel-de-Valcartier for the announcement of this year's winners. Six participating artists were rewarded for their works faithfully depicting Christmas scenes or winter landscapes.

The winners

Of the 68 participants, it was Molly Benjamin of the category 'Artiste en herbe' (5 – 10 years old) who was honored. Her painting entitled 'Le premier Noël du petit poulin' was the big winner of the 2014 contest and allowed the young participant from Shannon to win a 400 $ prize. In addition, Molly's painting will be illustrated on the Regional Christmas Card which is given to numerous MRC partners. The painting will also be permanently displayed at the MRC office.

In the Teen category (11–14 years) and the Young Artist category (15–19 years), two participants stood out. Manuel Gutierrez of Saint-Gabriel-de-Valcartier and Étienne Martel of Shannon each received 200 $ for their accomplished works.

Sylvie Bonneau and Mireille Belzile for their part, captured the jury's attention in their respective categories, Amateur Artist and Trained Artist. A prize of 250 $ was awarded to both Shannon artists.

The public also voted and awarded the prize for favorite young participant to eight-year old Gabrielle Clément of Shannon. She was awarded a prize of 100 $.

QUE CE SOIT POUR VENDRE OU ACHETER DANS LA RÉGION DE QUÉBEC

FAITES NOUS CONFIANCE !

ACCRÉDITATION
BROOKFIELD

On vous suit partout au Canada !

Éric Bouchard
courtier immobilier
418-929-9971

Jean-Marc Turgeon
courtier immobilier
418-952-5506

NOUVELLE DEMEURE
Agence immobilière

ESTIMATION GRATUITE DE LA VALEUR MARCHANDE DE VOTRE PROPRIÉTÉ.

MISE EN MARCHÉ DANS LES 48 HRES SUIVANT LA SIGNATURE DU CONTRAT.

PHOTOS PROFESSIONNNELLES (HDDR) ET CONSULTATION HOME STAGING.

COURTIER SUR PLACE LORS DE CHAQUE VISITE.
(avec nous pas de boîte à clef)

FORMULE DE RÉTRIBUTION COMPÉTITIVE.
(appelez-nous pour davantage de détails)

NOUVELLE DEMEURE Agence immobilière

le JOURNAL de Val-Bélair
Le Journal d'information | www.journ-al.ca

publimaison

Immo Annonce xtra

LesPAC

lePubli.com

kijiji

VOUS VOULEZ VENDRE RAPIDEMENT, METTEZ TOUTES LES CHANCES DE VOTRE CÔTÉ, NOUS AVONS LES OUTILS POUR VOUS AIDER À CONCRÉTISER VOS RÊVES.

VISIBILITÉ = RÉSULTATS